

J
103
H44
1950

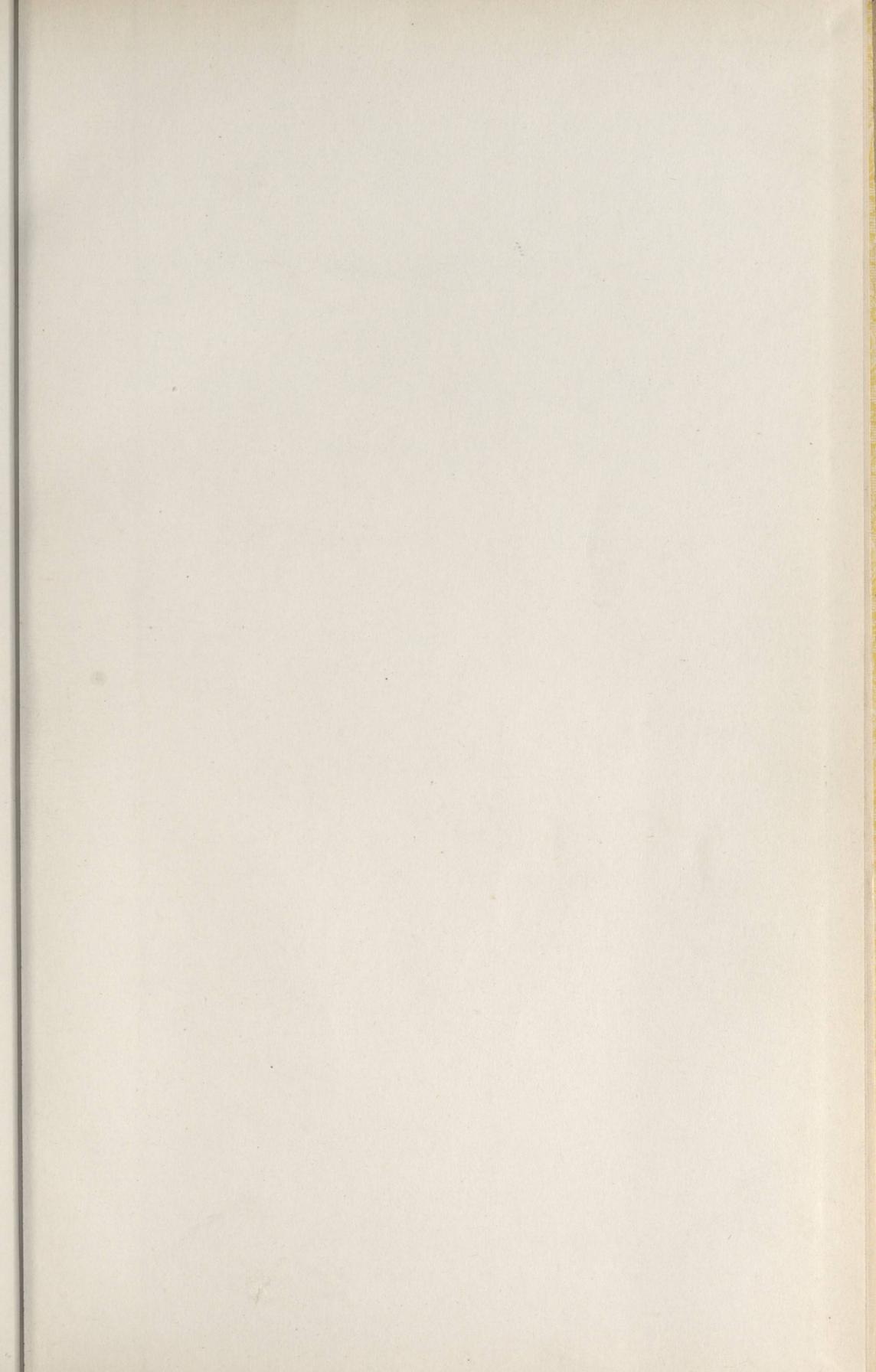
CANADA. PARLEMENT.
C. des C.

Procès-verbaux.

19471

520-521





92001
394

N° 1

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 29 AOÛT

Le Parlement ayant été convoqué pour aujourd'hui, par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général, pour l'expédition des affaires, et les députés étant réunis:—

PRIÈRES.

M. l'Orateur fait part à la Chambre de la lettre suivante qu'il a reçue:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 24 août 1950.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à l'entrée principale de l'Hôtel du Parlement à trois heures de l'après-midi, mardi 29 août, et que, lorsqu'on l'aura averti que tout est prêt, Son Excellence se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir la session spéciale du vingt et unième Parlement du Canada, convoquée spécialement pour cette date.

Veuillez agréer,

Monsieur l'Orateur,

l'assurance de ma haute considération,

Le secrétaire du Gouverneur général,

H. F. G. LETSON,

major général.

L'honorable ORATEUR
de la Chambre des communes,
Ottawa.

Le gentilhomme huissier de la Verge noire apporte le message suivant:

M. l'Orateur,

Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances de l'honorable Sénat.

La Chambre, en conséquence, se rend au Sénat; et à son retour,

M. l'Orateur informe la Chambre que, durant l'intersession, il a reçu des communications de plusieurs députés l'avertissant que les vacances suivantes se sont produites parmi la députation, savoir:

L'honorable Humphrey Mitchell, député du district électoral de Welland, décédé.

L'honorable Gaspard Fauteux, député du district électoral de Ste-Marie, démissionnaire.

M. Gleason Belzile, député du district électoral de Rimouski, décédé.

Et qu'il a, en conséquence, transmis ses mandats au directeur général des élections afin qu'il émette de nouveaux brefs d'élection dans chacun desdits districts électoraux.

DISTRICT ÉLECTORAL DE WELLAND

A l'honorable Orateur de la Chambre des communes:

Nous, soussignés, donnons avis par les présentes qu'une vacance est survenue dans les rangs de la députation à la Chambre des communes pour le district électoral de Welland, dans la province d'Ontario, par suite du décès de l'honorable Humphrey Mitchell, député dudit district.

Donné sous nos seing et sceau, en la ville d'Ottawa, ce vingt-cinquième jour d'août 1950.

C. D. HOWE (L.S.)

Député du district électoral de Port-Arthur.

W. E. HARRIS

Député du district électoral de Grey-Bruce.

DISTRICT ÉLECTORAL DE STE-MARIE

CHAMBRE DES COMMUNES

CANADA

Ottawa, le 28 août 1950.

Dominion du Canada

A savoir:

A l'honorable Orateur de la Chambre des communes:

Je, Gaspard Fauteux, député du district électoral de Montréal-Ste-Marie, à la Chambre des communes, donne ma démission de député dudit district électoral à ladite Chambre des communes,

Donné sous mon seing et sceau, en la ville d'Ottawa, ce jour d'août 1950.

GASPARD FAUTEUX (L.S.)

Témoin: L. LANGLOIS, M.P. (L.S.)

Témoin: H. B. McCULLOCH, M.P. (L.S.)

DISTRICT ÉLECTORAL DE RIMOUSKI

A l'honorable Orateur de la Chambre des communes:

Nous, soussignés, donnons avis par les présentes qu'une vacance est survenue parmi la députation à la Chambre des communes pour le district électoral de Rimouski, dans la province de Québec, par suite du décès de M. Gleason Belzile.

Donné sous nos seing et sceau, en la ville d'Ottawa, ce deuxième jour d'août 1950.

LOUIS-S. ST-LAURENT (L.S.)

Député du district électoral de Québec-Est.

HUGUES LAPOINTE (L.S.)

Député du district électoral de Lotbinière.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que, durant l'intersession, le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections les certificats et rapports d'élection des députés suivants, savoir:—

De M. Samuel R. Balcom, pour le district électoral d'Halifax.

De M. George Clyde Nowlan, pour le district électoral d'Annapolis-Kings.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au greffier de la Chambre des communes:

Les présentes certifient qu'en vertu d'un bref, en date du deuxième jour de mai 1950, adressé à M. Parker T. Hickey, d'Halifax, dans la province de la Nouvelle-Écosse, ordonnant l'élection d'un député pour représenter le district électoral d'Halifax à la Chambre des communes, aux lieu et place de M. Gordon B. Isnor, qui a été nommé au Sénat, M. Samuel R. Balcom, pharmacien, 55 Argyle Street, Halifax, Nouvelle-Écosse, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau, à Ottawa, ce troisième jour de juillet 1950.

N. CASTONGUAY (L.S.)

Directeur général des élections.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au greffier de la Chambre des communes:

Les présentes certifient qu'en vertu d'un bref, en date du deuxième jour de mai 1950, adressé à M. Harry G. Parker, d'Annapolis-Royal, dans la province de la Nouvelle-Écosse, ordonnant l'élection d'un député pour représenter le district électoral d'Annapolis-Kings à la Chambre des communes, aux lieu et place de M. Angus Alexander Elderkin, dont l'élection a été déclarée nulle le 6 mars 1950, M. George Clyde Nowlan, avocat, de Wolfeville, Nouvelle-Écosse, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau, à Ottawa, ce premier jour de juillet 1950.

N. CASTONGUAY (L.S.)
Directeur général des élections.

Les députés suivants ayant, au préalable, prêté le serment prescrit par la loi et signé le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre:—

M. Léon David Crestohl, du district électoral de Cartier.

M. Samuel R. Balcom, du district électoral d'Halifax.

M. George Clyde Nowlan, du district électoral d'Annapolis-Kings.

M. St-Laurent présente, avec la permission de la Chambre, le Bill n° 1, Loi pourvoyant à la reprise des opérations ferroviaires et au règlement du conflit relatif aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés, qui est lu une première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour plus tard aujourd'hui.

M. l'Orateur rapporte que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général, ce jour même, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres du Parlement, et qu'afin d'éviter les erreurs il en a obtenu un exemplaire, qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Vous avez été convoqués un peu plus tôt qu'on ne le prévoyait, à cause de la désorganisation des moyens de transport ferroviaire par suite du différend entre les chemins de fer et les syndicats représentant les cheminots autres que le personnel du mouvement. On vous présentera sur-le-champ une mesure s'appliquant à cette situation.

Vous serez aussi appelés à faire l'examen urgent des mesures visant à accroître la sécurité nationale et la coopération internationale. Les hostilités en Corée et la gravité croissante de la situation mondiale dont ces hostilités témoignent rendent nécessaires ces mesures. C'est d'ailleurs ce qui avait d'abord motivé la convocation de cette session spéciale.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez invités à voter des crédits supplémentaires pour la défense nationale et pour honorer nos engagements découlant de la Charte des Nations Unies et du Traité de l'Atlantique-Nord.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence continuer de protéger notre nation et guider le Parlement du Canada dans toutes ses délibérations.

Sur motion de M. St-Laurent, il est résolu,—Que les changements suivants soient apportés au Règlement de la Chambre pour la durée de la présente session:

1. La Chambre se réunira tous les jours de séance, qui comprendront aussi les samedis, et les dispositions de l'article 2 du Règlement relatives à l'ajournement de la Chambre, le vendredi, seront suspendues.

2. Que, le mercredi 30 août 1950 et chaque jour de séance subséquent, jusqu'à ce qu'on ait disposé du Bill n° 1, Loi pourvoyant à la reprise des opérations ferroviaires et au règlement du conflit relatif aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés, la Chambre se réunira à onze heures de la matinée et, qu'en plus de l'interruption habituelle à six heures du soir, il y aura une interruption, chaque jour, d'une heure à trois heures de l'après-midi.

3. L'article 6 du Règlement relatif à l'ajournement de la Chambre à six heures, les mercredis, sera suspendu, et la procédure et l'ordre des travaux, les mercredis, seront exactement les mêmes que les autres jours.

4. Les avis de motions du Gouvernement et les mesures du Gouvernement auront la priorité sur tous les autres travaux, à l'exception des questions et des avis de motions portant production de documents.

5. L'article 15 du Règlement relatif à la prise en considération des bills privés et publics de huit à neuf heures du soir, les mardis et vendredis, sera suspendu.

6. Les articles 63, 80, 84, 102 et 122 du Règlement seront suspendus.

7. Les dispositions de l'article 46 du Règlement exigeant le consentement unanime à l'égard d'une motion, dans un cas d'urgence, seront suspendues.

8. Les articles 69 à 77 du Règlement, inclusivement, seront suspendus à l'égard des bills privés présentés par les députés.

Sur motion de M. St-Laurent, il est ordonné,—Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération dès qu'on aura disposé du Bill n° 1, Loi pourvoyant à la reprise des opérations ferroviaires et au règlement du conflit relatif aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés, et que cet ordre ait la priorité sur tous les autres travaux, à l'exception de la présentation des bills, jusqu'à ce qu'on en ait disposé.

M. St-Laurent, membre du conseil privé du roi, dépose sur le bureau,— Exemplaires d'arrêtés en conseil pris sous le régime de la Loi des remaniements et transferts de fonctions dans le service public, S.R.C., 1927, chapitre 165, comme il suit:

Arrêté en conseil C. P. 3211, approuvé le 5 juillet 1950: transférant du ministre de la Défense nationale au ministre des Transports les pouvoirs, devoirs et fonctions relevant de la Partie X de la Loi de la marine marchande du Canada, 1934, et des règlements et ordonnances édictés sous ce régime, à l'égard du port d'Esquimalt, Colombie-Britannique.

Arrêté en conseil C.P. 3857, approuvé le 7 août 1950: transférant du Solliciteur général au ministre de la Justice tous les pouvoirs, devoirs et fonctions dévolus ou appartenant au Solliciteur général sous le régime ou en conformité de tout statut ou arrêté en conseil ou de toute autre manière, ainsi que le contrôle ou la surveillance de toute partie du service public actuellement exercé par le Solliciteur général.

M. St-Laurent remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, que M. l'Orateur lit comme il suit:

ALEXANDER DE TUNIS:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'une délibération approuvée du Conseil nommant l'honorable Alphonse Fournier, ministre des Travaux publics, l'honorable D. C. Abbott, ministre des Finances, l'honorable J. J. McCann, ministre du Revenu national et l'honorable F. G. Bradley, secrétaire d'État, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes, à titre de commissaires et aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts révisés du Canada, 1927, intitulé: "Loi concernant la Chambre des communes".

Hôtel du Gouvernement,
Ottawa,
le 29 août 1950.

M. St-Laurent, membre du conseil privé du roi, dépose sur le bureau,— Exemplaires d'arrêtés en conseil concernant des changements ministériels, comme il suit:—

Arrêté en conseil C. P. 3854, approuvé le 7 août 1950: nommant l'honorable Milton Fowler Gregg ministre du Travail.

Arrêté en conseil C. P. 3855, approuvé le 7 août 1950: nommant l'honorable Hugues Lapointe ministre des Affaires des anciens combattants.

Avec la permission de la Chambre, à l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill n° 1, Loi pourvoyant à la reprise des opérations ferroviaires et au règlement du conflit relatif aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés;

M. St-Laurent propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Drew.

Sur motion de M. St-Laurent, la Chambre s'ajourne alors à neuf heures et vingt-cinq minutes du soir, à demain, à onze heures de l'avant-midi, en conformité de l'ordre spécial adopté ce jour.

W. ROSS MACDONALD,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Coldwell*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Le *United Emergency Fund for Britain* avait-il été autorisé par quelque ministère du gouvernement fédéral?

2. Dans le cas de l'affirmative, en a-t-on terminé la vérification des recettes et des dépenses?

3. Quelles étaient ces recettes et ces dépenses et quelles sommes a-t-on versées en secours d'urgence à la Grande-Bretagne?

M. *Fair*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Au cours de la campagne agricole 1949-1950, quelle quantité de blé a-t-on livrée en vertu de l'Accord britannique sur le blé?

2. A quel prix le boisseau a-t-on vendu ce blé?

3. Au cours de la même période, quelle quantité de blé n° 2 a-t-on vendue?

4. A quel prix moyen le boisseau a-t-on vendu ce blé?

5. Au cours de la même période, combien de boisseaux de blé destiné à la consommation canadienne les meuniers ont-ils reçus?

6. A quel prix le boisseau a-t-on vendu ce blé?

M. *Fair*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Pendant la deuxième guerre mondiale, combien de particuliers ont acheté des obligations au cours de chacune des campagnes d'emprunt de la Victoire?

2. Au cours de chaque campagne, quelle a été la valeur totale des obligations achetées a) par les particuliers, b) par les banques?

3. Quelle est la valeur des obligations ci-haut mentionnées actuellement détenues a) par les particuliers, b) par les banques?

M. *White* (Middlesex-Est)—Jeudi prochain—QUESTION—Combien de personnes le Service civil a-t-il employées comme membres du personnel de la défense civile a) au cours de l'année précédant le 30 juin 1950, b) depuis le 30 juin 1950 jusqu'à ce jour?

M. *Coldwell*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Le Gouvernement a-t-il commencé une enquête sur l'industrie de la pulpe et du papier ou à l'égard d'un secteur de cette industrie sous le régime de la Loi des enquêtes sur les coalitions et, dans l'affirmative, à quelle date?

2. A-t-il terminé cette enquête?

3. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date et quelles en sont les conclusions?

4. Sinon, pour quelles causes?

M. *Coldwell*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Le 1^{er} janvier 1950, combien y avait-il d'enquêtes en cours sous le régime de la Loi des enquêtes sur les coalitions et où en est actuellement chacune de ces enquêtes?

2. Combien d'enquêtes a-t-on commencées depuis cette date?

3. A-t-on présenté des rapports au ministre en vertu de l'article 10 e) de la Loi des enquêtes sur les coalitions?

M. *Diefenbaker*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Dans chacune des provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, quelle somme a-t-on déboursée, sous le régime de la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, à l'égard de la récolte déficitaire de 1949?

2. Dans chacune desdites provinces, combien de municipalités ont reçu des allocations totales ou partielles, à la suite de la récolte déficitaire de 1949?

3. Dans chaque province, depuis le 1^{er} janvier 1950, combien a-t-on interjeté d'appels à la Commission de revision et combien de ces appels ont été approuvés?

M. *Diefenbaker*—Jeudi prochain—QUESTION—Au cours de chaque mois, depuis le 1^{er} avril 1950, quelle somme a-t-on dépensée pour l'entreprise d'irrigation et de force motrice sur la Saskatchewan-sud?

M. *Diefenbaker*—Jeudi prochain—QUESTION—Dans chaque province, depuis le 1^{er} janvier 1950, combien a-t-on intenté de poursuites contre des cultivateurs relativement à de prétendues infractions à la Loi de l'impôt sur le revenu et quel a été le nombre des cultivateurs trouvés coupables?

M. *Goode*—Jeudi prochain—La proposition de résolution suivante—La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier aussitôt que possible l'à-propos de porter le taux de base de l'allocation aux anciens combattants à cinquante dollars par mois, dans le cas des anciens combattants célibataires et des veuves, et à quatre-vingt-cinq dollars par mois, dans le cas des anciens combattants mariés et des veuves ayant des enfants à leur charge.

M. *Stewart* (Yorkton)—Jeudi prochain—La proposition de résolution suivante—La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier aussitôt que possible l'à-propos d'étendre l'application de la Loi sur la route transcanadienne, afin de pourvoir a) à un réseau routier fédéral qui englobera les routes construites dans les limites des parcs nationaux et dans les Territoires du Nord-Ouest; b) à l'assistance financière du gouvernement fédéral en vue d'assurer, sous la direction de ses ingénieurs, l'entretien régulier et permanent d'une route transcanadienne que l'on aménagera à travers le Canada suivant le tracé le plus court et qui offrira à la majorité des Canadiens un service routier général, de chaque côté de son parcours; c) l'assistance financière fédérale en vue de l'aménagement d'un réseau routier secondaire moins dispendieux, qui reliera les centres colonisés au nord canadien et servira à mettre en valeur les ressources minières, les autres ressources naturelles et les régions de tourisme de notre pays et à faciliter l'accès de la région septentrionale du Canada aux Canadiens et aux étrangers.

M. *Diefenbaker*—Jeudi prochain—La proposition de résolution suivante—La Chambre est d'avis que l'on devrait étudier immédiatement l'à-propos de présenter un Bill ou une Déclaration des droits en vue d'assurer, notamment:

1. La liberté de religion, la liberté de parole, la liberté de la presse et de la radiodiffusion;

2. Que l'*habeas corpus* ne puisse être abrogé ou suspendu que par le Parlement;

3. Que personne ne soit privé de sa liberté ou de ses biens sans le recours régulier à la justice ni, en aucun cas, à la suite d'un décret du conseil;

4. Qu'aucun tribunal ou aucune commission n'ait le pouvoir d'obliger qui que ce soit à rendre témoignage, si on lui refuse les services d'un avocat ou d'autres garanties constitutionnelles;

Et que, à titre de démarches préliminaires, le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de soumettre à la Cour suprême du Canada, afin d'obtenir son avis, la question de savoir dans quelle mesure les libertés fondamentales de religion, de parole et de presse et le maintien des droits constitutionnels de l'individu relèvent de la compétence fédérale ou de la compétence provinciale.

M. *McIvor*—Jeudi prochain—La proposition de résolution suivante—La Chambre est d'avis que l'on devrait envisager aussitôt que possible l'à-propos de nommer un comité spécial de la Chambre qui étudierait à fond la question de l'usage de la cigarette, de son influence sur l'état moral, mental et physique des adolescents et des enfants à naître, dangers d'incendie qu'elle crée, ainsi que tous les autres problèmes connexes.

M. *MacDougall*—La proposition de résolution suivante—La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de modifier le Code criminel afin de permettre aux églises, aux sociétés de charité et d'anciens combattants, aux groupements de bienfaisance sociale et à tout autre organisme jugé apte par les gouvernements provinciaux, d'établir des sweepstakes et des loteries, sous l'autorité des gouvernements provinciaux, dans le but de prélever des fonds pour soutenir les œuvres d'assistance sociale publiques.

M. *Gourd* (Chapleau)—Jeudi prochain—La proposition de résolution suivante—La Chambre est d'avis que les autorités compétentes devraient étudier immédiatement l'à-propos de construire et d'exploiter un chemin de fer entre Beattyville et les régions minières de Bachelor Lake et de Chibougamau, et d'assurer ainsi le développement économique de toute une région, ce qui signifiera une augmentation du bien-être général et une utilisation plus rationnelle de nos ressources productives.

M. *Langlois* (Gaspé)—Jeudi prochain—La proposition de résolution suivante—La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier immédiatement l'à-propos de faire une étude approfondie des causes de l'érosion sans cesse croissante du littoral du Saint-Laurent, notamment sur les côtes de la péninsule gaspésienne, et des moyens qui pourraient être adoptés en vue de remédier aux dégâts déjà subis et d'enrayer à l'avenir ces érosions.

M. *Bertrand*—Jeudi prochain—La proposition de résolution suivante—La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait, au cours de la présente session, étudier l'à-propos d'ajouter à son programme de sécurité sociale un régime d'octroi d'allocations à toutes personnes sans ressources ou sans revenus suffisants qui, par suite de blessures, d'accident, d'infirmité congénitale ou de maladie incurable, est désavantagée dans la recherche ou l'obtention d'un emploi, ou incapable d'assurer sa subsistance, et dont l'âge l'empêche de bénéficier des mesures de sécurité sociale actuellement en vigueur.

M. *Adamson*—Jeudi prochain—La proposition de résolution suivante—La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos d'approuver la requête de l'État de New-York et de la province d'Ontario visant à entreprendre la construction d'ouvrages hydroélectriques dans le fleuve Saint-Laurent, à condition que ces ouvrages soient construits de telle manière que, si les États-Unis d'Amérique et le Canada en venaient à une entente au sujet de la canalisation de la voie navigable, les aménagements relatifs à la navigation puissent être subséquemment effectués sans entraver la continuité de production de l'énergie électrique, et, en outre, que les plans de construction puissent permettre le maintien de la navigation au faible tirant actuel de quatorze pieds, le coût de tels ouvrages devant être assurés par l'État de New-York et la province d'Ontario.

M. *Anderson*—Jeudi prochain—La proposition de résolution suivante—La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de modifier la loi des banques en vue d'accorder aux agriculteurs le traitement favorable dont jouit l'ouvrier, notamment, en ce qui concerne les garanties de paiement à l'égard des produits agricoles livrés pour des fins de transformation.

M. *Pinard*—Jeudi prochain—La proposition de résolution suivante—La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier aussitôt que possible l'à-propos de supprimer le péage exigé et perçu aux ponts Victoria et Jacques-Cartier sur le fleuve Saint-Laurent.

M. *Fair*—Jeudi prochain—La proposition de résolution suivante—La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos d'accorder des titres de propriété incontestés à tous les soldats-colons de la première guerre mondiale qui sont propriétaires de terres en vertu d'un contrat conclu avec la Commission d'établissement de soldats.

N° 2

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 30 AOÛT 1950

PRIÈRES.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. St-Laurent: Que le Bill n° 1, Loi pourvoyant à la reprise des opérations ferroviaires et au règlement du conflit relatif aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés, soit maintenant lu une deuxième fois.

Et comme la question est mise en délibération;

M. Drew, appuyé par M^{me} Fairclough, propose en amendement: Que le Bill n° 1 ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que, de l'avis de la Chambre, l'on devrait songer à présenter un projet de loi prévoyant la nomination d'un Administrateur national en vue d'assurer l'exploitation immédiate des chemins de fer en attendant la solution définitive du conflit selon le libre processus des négociations collectives.

Et un débat s'élevant et se poursuivant;

Du consentement unanime, sur motion de M. St-Laurent, il est résolu,— Que, jusqu'à ce qu'on ait statué sur le Bill n° 1, Loi pourvoyant à la reprise des opérations ferroviaires et au règlement du conflit relatif aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés, il n'y ait pas d'interruption de la séance, aujourd'hui, à une heure ou à six heures de l'après-midi, nonobstant les dispositions de tout ordre antérieur de la Chambre.

Et le débat se poursuivant de nouveau;

M. Knowles, appuyé par M. Gillis, propose en amendement audit amendement:—Que les mots suivants soient ajoutés à la fin de l'amendement:

"pourvu qu'il soit enjoint à l'Administrateur d'accorder immédiatement le maximum des concessions agréées par les compagnies au cours des négociations, et que les négociations ultérieures relatives au présent conflit ne portent que sur les points suivants: a) une augmentation de salaire supérieure à quatre cents l'heure, b) l'introduction de la semaine de quarante heures avec salaire pour quarante-huit heures à une date antérieure au 1^{er} septembre 1951, et c) le prélèvement des cotisations syndicales."

Après discussion, ladite proposition de sous-amendement, mise aux voix, est rejetée, au vote suivant:

OUI:

MESSIEURS

Argue,	Herridge,	Knowles,	Stewart (Winnipeg-
Bryce,	Jones,	MacInnis,	Nord),
Coldwell,	Knight,	Noseworthy,	Thatcher,
Gillis,			Wright—13.

NON:

MESSIEURS

Abbott,	Browne (Saint-Jean-	Cruikshank,	Gauthier (Portneuf),
Adamson,	Ouest),	Darroch,	George,
Anderson,	Bruneau,	Dechène,	Gibson,
Applewhaite,	Byrne,	Decore,	Gingras,
Ashbourne,	Cameron,	Demers,	Gingues,
Balcer,	Campney,	Denis,	Goode,
Balcom,	Cannon,	Dewar,	Gosselin,
Bater,	Cardiff,	Dickey,	Gour (Russell),
Beaudoin,	Carroll,	Diefenbaker,	Gourd (Chapleau),
Beaudry,	Carter,	Dion,	Graydon,
Benidickson,	Casselman,	Douglas,	Green,
Bennett,	Catherwood,	Drew,	Gregg,
Bértrand,	Cauchon,	Dubé,	Hansell,
Beyerstein,	Cavers,	Dumas,	Harkness,
Black (Châteauguay-	Charlton,	Eudes,	Harris (Danforth),
Huntingdon-	Chevrier,	Fair,	Harris (Grey-
Laprairie),	Clark,	Fairclough, (M ^{me})	Bruce),
Black (Cumberland),	Claxton,	Ferguson,	Harrison,
Blackmore,	Cleaver,	Ferrie,	Hatfield,
Blair,	Cloutier,	Fleming,	Healy,
Blanchette,	Conacher,	Follwell,	Hees,
Blue,	Corry,	Fontaine,	Hellyer,
Boisvert,	Côté (Saint-Jean-	Fournier (Hull),	Helme,
Boivin,	Iberville-	Fraser,	Henderson,
Bonnier,	Napierville),	Fulford,	Hetland,
Boucher,	Côté (Matapédia-	Fulton,	Higgins,
Bourget,	Matane),	Gagnon,	Hodgson,
Bradette,	Côté (Verdun-	Gardiner,	Homuth,
Bradley,	La Salle),	Garland,	Hosking,
Breithaupt,	Cournoyer,	Garson,	Howe,
Brisson,	Courtemanche,	Gauthier	Huffman,
Brooks,	Coyle,	(Lac-Saint-Jean),	Hunter,
Brown (Essex-	Crestohl,	Gauthier (Sudbury),	James,
Ouest),	Croll,	Gauthier (Lapointe),	Jeffery,

Johnston,	MacNaught,	Pearkes,	Smith (Queens-
Jutras,	McCann,	Pearson,	Shelburne),
Kent,	McCubbin,	Pinard,	Smith (York-North),
Kickham,	McCulloch,	Poulin,	Smith (Moose-
Kirk (Antigonish-	McCusker,	Pouliot,	Mountain),
Guysborough),	McDonald (Parry-	Power,	Stewart (Yorkton),
Kirk (Digby-	Sound-Muskoka),	Prudham,	Stick,
Yarmouth),	McGregor,	Quelch,	Stuart (Charlotte),
LaCroix,	McIlraith,	Ratelle,	Studer,
Lafontaine,	McIvor,	Richard	Thomas,
Laing,	McLean (Huron-	(Gloucester),	Thomson,
Langlois (Berthier-	Perth),	Richard	Tremblay,
Maskinongé),	McLure,	(Ottawa-Est),	Tustin,
Langlois (Gaspé),	McWilliam,	Riley,	Valois,
Lapointe,	Major,	Rinfret,	Viau,
Larson,	Maltais,	Roberge,	Ward,
Leduc,	Martin,	Robertson,	Warren,
Lefrançois,	Massé,	Robinson,	Weaver,
Léger,	Maybank,	Rochefort,	Weir,
Lennard,	Mayhew,	Rooney,	Welbourn,
Lesage,	Monette,	Ross (Souris),	White (Hastings-
Little,	Mott,	Ross (Hamilton-	Peterborough),
Low,	Murphy,	Est),	White (Middlesex-
Macdonald	Murray (Oxford),	Rowe,	Est),
(Edmonton-Est),	Murray (Cariboo),	St-Laurent,	Whiteside,
Macdonnell	Mutch,	Simmons,	Whitman,
(Greenwood),	Nixon,	Sinclair,	Winkler,
MacKenzie,	Nowlan,	Sinnott,	Winters,
MacLean (Cap-	Parent,	Smith (Calgary-	Wood,
Breton-Nord		Ouest),	Wylie—229.
et Victoria),			

Et ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée, au vote suivant:

OUI:

MESSIEURS

Adamson,	Diefenbaker,	Herridge,	Nowlan,
Argue,	Drew,	Higgins,	Pearkes,
Balcer,	Fairclough, (M ^{me})	Hodgson,	Poulin,
Black (Cumberland),	Ferguson,	Homuth,	Ross (Souris),
Blair,	Fleming,	Jones,	Rowe,
Brooks,	Fraser,	Knight,	Smith (Calgary-
Browne (Saint-Jean-	Fulton,	Knowles,	Ouest),
Ouest),	Gagnon,	Lennard,	Stewart (Winnipeg-
Bryce,	Gillis,	Macdonnell	Nord),
Cardiff,	Graydon,	(Greenwood),	Thatcher,
Casselmann,	Green,	MacInnis,	Tustin,
Catherwood,	Harkness,	McGregor,	White (Hastings-
Charlton,	Harris (Danforth),	McLure,	Peterborough),
Coldwell,	Hatfield,	Murphy,	White (Middlesex-
Courtemanche,	Hees,	Noseworthy,	Est),
Coyle,			Wright—56.

NON:

MESSIEURS

Abbott,	Cournoyer,	James,	Murray (Cariboo),
Anderson,	Crestohl,	Jeffery,	Mutch,
Applewhaite,	Croll,	Johnston,	Nixon,
Ashbourne,	Cruickshank,	Jutras,	Parent,
Balcom,	Daroch,	Kent,	Pearson,
Bater,	Dechêne,	Kickham,	Pinard,
Béaudoin,	Decore,	Kirk (Antigonish-	Pouliot,
Beaudry,	Demers,	Guysborough),	Power,
Benidickson,	Denis,	Kirk (Digby-	Prudham,
Bennett,	Dewar,	Yarmouth),	Quelch,
Bertrand,	Dickey,	LaCroix,	Ratelle,
Beyerstein,	Dion,	Lafontaine,	Richard
Black (Châteauguay-	Douglas,	Laing,	(Gloucester),
Huntingdon-	Dubé,	Langlois (Berthier-	Richard
Laprairie),	Dumas,	Maskinongé),	(Ottawa-Est),
Blackmore,	Eudes,	Langlois (Gaspé),	Riley,
Blanchette,	Fair,	Lapointe,	Rinfret,
Blue,	Ferrie,	Larson,	Roberge,
Boisvert,	Follwell,	Leduc,	Robertson,
Boivin,	Fontaine,	Lefrançois,	Robinson,
Bonnier,	Fournier (Hull),	Léger,	Rocheftort,
Boucher,	Fulford,	Lesage,	Rooney,
Bourget,	Gardiner,	Little,	Ross (Hamilton-Est),
Bradette,	Garland,	Low,	St-Laurent,
Bradley,	Garson,	Macdonald	Simmons,
Breithaupt,	Gauthier	(Edmonton-Est),	Sinclair,
Brisson,	(Lac-Saint-Jean),	MacKenzie,	Sinnott,
Brown (Essex-	Gauthier (Sudbury),	MacLean (Cap-	Smith (Queens-
Ouest),	Gauthier (Lapointe),	Breton-Nord	Shelburne),
Bruneau,	Gauthier (Portneuf),	et Victoria),	Smith (York-Nord),
Byrne,	George,	MacNaught,	Smith (Moose-
Cameron,	Gibson,	McCann,	Mountain),
Campney,	Gingras,	McCubbin,	Stewart (Yorkton),
Cannon,	Gingues,	McCulloch,	Stick,
Carroll,	Goode,	McCusker,	Stuart (Charlotte),
Carter,	Gosselin,	McDonald (Parry-	Studer,
Cauchon,	Gour (Russell),	Sound-Muskoka),	Thomas,
Cavers,	Gourd (Chapleau),	McIlraith,	Thomson,
Chevrier,	Gregg,	McIvor,	Tremblay,
Clark,	Hansell,	McLean (Huron-	Valois,
Claxton,	Harris (Grey-Bruce),	Perth),	Viau,
Cleaver,	Harrison,	McWilliam,	Ward,
Cloutier,	Healy,	Major,	Warren,
Conacher,	Hellyer,	Maltais,	Weaver,
Corry,	Helme,	Martin,	Weir,
Côté (Saint-Jean-	Henderson,	Massé,	Welbourn,
Iberville-	Hetland,	Maybank,	Whiteside,
Napierville),	Hosking,	Mayhew,	Whitman,
Côté (Matapédia-	Howe,	Monette,	Winkler,
Matane),	Huffman,	Mott,	Winters,
Côté (Verdun-	Hunter,	Murray (Oxford),	Wood,
La Salle),			Wylie—186.

Et après plus ample discussion, la motion principale, mise aux voix, est agréée, au vote suivant:

OUI:

MESSIEURS

Abbott,	Crestohl,	Jutras,	Pouliot,
Adamson,	Croll,	Kent,	Prudham,
Anderson,	Cruikshank,	Kickham,	Quelch,
Applewhaite,	Darroch,	Kirk (Antigonish-	Ratelle,
Ashbourne,	Dechêne,	Guysborough),	Richard
Balcom,	Decore,	Kirk (Digby-	(Gloucester),
Bater,	Demers,	Yarmouth),	Richard
Beaudoin,	Denis,	Lafontaine,	(Ottawa-Est),
Beaudry,	Dewar,	Laing,	Riley,
Benidickson,	Dickey,	Langlois (Berthier-	Rinfret,
Bennett,	Dion,	Maskinongé),	Roberge,
Bertrand,	Douglas,	Langlois (Gaspé),	Robertson,
Beyerstein,	Dubé,	Lapointe,	Robinson,
Black (Châteauguay-	Dumas,	Larson,	Rochefort,
Huntingdon-	Eudes,	Leduc,	Rooney,
Laprairie),	Fair,	Lefrançois,	Ross (Souris),
Blackmore,	Ferrie,	Léger,	Ross (Hamilton-
Blanchette,	Follwell,	Lesage,	Est),
Blue,	Fontaine,	Little,	St-Laurent,
Boisvert,	Fournier (Hull),	Low,	Simmons,
Boivin,	Fulford,	Macdonald	Sinclair,
Bonnier,	Gardiner,	(Edmonton-Est),	Sinnott,
Boucher,	Garland,	MacKenzie,	Smith (Calgary-
Bourget,	Garson,	MacLean (Cap-	Ouest),
Bradette,	Gauthier	Breton-Nord	Smith (Queens-
Bradley,	(Lac-Saint-Jean),	et Victoria),	Shelburne),
Breithaupt,	Gauthier (Sudbury),	MacNaught,	Smith (York-Nord),
Brisson,	Gauthier (Lapointe),	McCann,	Smith (Moose-
Brown (Essex-	Gauthier (Portneuf),	McCubbin,	Mountain),
Ouest),	George,	McCulloch,	Stewart (Yorkton),
Bruneau,	Gibson,	McCusker,	Stick,
Byrne,	Gingras,	McDonald (Parry-	Stuart (Charlotte),
Cameron,	Gingues,	Sound-Muskoka),	Studer,
Campney,	Goode,	McIlraith,	Thomas,
Cannon,	Gosselin,	McIvor,	Thomson,
Carroll,	Gour (Russell),	McLean (Huron-	Tremblay,
Carter,	Gourd (Chapleau),	Perth),	Tustin,
Cauchon,	Gregg,	McWilliam,	Valois,
Cavers,	Hansell,	Major,	Via,
Chevrier,	Harkness,	Maltais,	Ward,
Clark,	Harris (Grey-Bruce),	Martin,	Warren,
Claxton,	Harrison,	Massé,	Weaver,
Cleaver,	Healy,	Maybank,	Weir
Cloutier,	Hellyer,	Mayhew,	Welbourn,
Conacher,	Helme,	Monette,	White (Hastings-
Corry,	Henderson,	Mott,	Peterborough),
Côté (Saint-Jean-	Hetland,	Murray (Oxford),	Whiteside,
Iberville-	Hosking,	Murray (Cariboo),	Whitman,
Napierville),	Howe,	Mutch,	Winkler,
Côté (Matapédia-	Huffman,	Nixon,	Winters,
Matane),	Hunter,	Parent,	Wood,
Côté (Verdun-	James,	Pearkes,	Wright,
La Salle),	Jeffery,	Pearson,	Wylie—192.
Cournoyer,	Johnston,	Pinard,	

NON:

MESSIEURS

Argue,	Courtemanche,	Harris (Danforth),	McGregor,
Balcer,	Coyle,	Hees,	McLure,
Black (Cumberland),	Diefenbaker,	Herridge,	Murphy,
Blair,	Drew,	Higgins,	Noseworthy,
Brooks,	Fairclough, (M ^{me})	Hodgson,	Nowlan,
Browne (Saint-Jean- Ouest),	Ferguson,	Homuth,	Poulin,
Bryce,	Fleming,	Jones,	Rowe,
Cardiff,	Fraser,	Knight,	Stewart (Winnipeg- Nord),
Casselmann,	Fulton,	Knowles,	Thatcher,
Catherwood,	Gagnon,	Lennard,	White (Middlesex- Est)—47.
Charlton,	Gillis,	Macdonnell (Greenwood),	
Coldwell,	Graydon,	MacInnis,	
	Green,		

Ledit bill est, en conséquence, lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié ainsi qu'il a été modifié;

Avec la permission de la Chambre, M. St-Laurent propose,—Que le Bill n° 1, Loi pourvoyant à la reprise des opérations ferroviaires et au règlement du conflit relatif aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés soit lu maintenant une troisième fois.

Et un débat s'élevant;

M. Drew, appuyé par M. Fleming, propose en amendement: Que le Bill n° 1 ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au comité plénier afin que l'article cinq en soit rayé.

Et ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée au vote suivant:

OUI:

MESSIEURS

Argue,	Croll,	Hees,	Noseworthy,
Balcer,	Diefenbaker,	Herridge,	Nowlan,
Black (Cumberland),	Drew,	Higgins,	Pearkes,
Blair,	Fairclough, (M ^{me})	Hodgson,	Poulin,
Brooks,	Ferguson,	Jones,	Ross (Souris),
Browne (Saint-Jean- Ouest),	Fleming,	Knight,	Rowe,
Bryce,	Fraser,	Knowles,	Stewart (Winnipeg- Nord),
Cardiff,	Fulton,	Lennard,	Thatcher,
Casselmann,	Gagnon,	Macdonnell (Greenwood),	Tustin,
Catherwood,	Gillis,	MacInnis,	White (Hastings- Peterborough),
Charlton,	Graydon,	McGregor,	White (Middlesex- Est)—49.
Courtemanche,	Green,	Murphy,	
Coyle,	Harris (Danforth),		

NON:

MESSIEURS

Abbott,	Dechêne,	Jutras,	Nixon,
Anderson,	Decore,	Kent,	Parent,
Applewhaite,	Demers,	Kickham,	Pearson,
Ashbourne,	Denis,	Kirk (Antigonish-	Pinard,
Balcom,	Dewar,	Guysborough),	Pouliot,
Bater,	Dickey,	Kirk (Digby-	Prudham,
Beaudoin,	Dion,	Yarmouth),	Quelch,
Beaudry,	Douglas,	Lafontaine,	Ratelle,
Benidickson,	Dubé,	Laing,	Richard
Bennett,	Dumas,	Langlois (Berthier-	(Gloucester),
Bertrand,	Eudes,	Maskinongé),	Richard
Beyerstein,	Ferrie,	Langlois (Gaspé),	(Ottawa-Est),
Blackmore,	Follwell,	Larson,	Riley,
Blanchette,	Fontaine,	Leduc,	Rinfret,
Blue,	Fournier (Hull),	Lefrançois,	Roberge,
Boisvert,	Fournier (Maison-	Léger,	Robertson,
Boivin,	neuve-Rosemont),	Lesage,	Robinson,
Bonnier,	Fulford,	Little,	Rochefort,
Boucher,	Gardiner,	Low,	Rooney,
Bradette,	Garland,	Macdonald	Ross (Hamilton-Est),
Bradley,	Garson,	(Edmonton-Est),	St-Laurent,
Breithaupt,	Gauthier	MacKenzie,	Shaw,
Brisson,	(Lac-Saint-Jean),	MacLean (Cap-	Simmons,
Brown (Essex-	Gauthier (Sudbury),	Breton-Nord-	Sinclair,
Ouest),	Gauthier (Lapointe),	et Victoria),	Sinnott,
Bruneau,	Gauthier (Portneuf),	MacNaught,	Smith (Queens-
Byrne,	George,	McCann,	Shelburne),
Cameron,	Gibson,	McCubbin,	Smith (York-Nord),
Campney,	Gingras,	McCulloch,	Smith (Moose
Cannon,	Goode,	McCusker,	Mountain),
Carroll,	Gosselin,	McDonald (Parry	Stewart (Yorkton),
Carter,	Gour (Russell),	Sound-Muskoka),	Stick,
Cauchon,	Gourd (Chapleau),	McIlraith,	Stuart (Charlotte),
Cavers,	Gregg,	McIvor,	Studer,
Chevrier,	Hansell,	McLean (Huron-	Thomas,
Claxton,	Harris (Grey-Bruce),	Perth),	Thomson,
Cleaver,	Harrison,	McWilliam,	Tremblay,
Cloutier,	Healy,	Major,	Valois,
Corry,	Hellyer,	Maltais,	Viau,
Côté (Saint-Jean-	Helme,	Martin,	Ward,
Iberville-	Henderson,	Massé,	Warren,
Napierville),	Hetland,	Maybank,	Weaver,
Côté (Verdun-	Hosking,	Mayhew,	Weir,
La Salle),	Howe,	Monette,	Welbourn,
Cournoyer,	Huffman,	Mott,	Whiteside,
Crestohl,	Hunter,	Murray (Oxford),	Whitman,
Cruickshank,	James,	Murray (Cariboo),	Winkler,
Darroch,	Jeffery,	Mutch,	Winters,
			Wood—175.

Et la motion principale, mise aux voix, est agréée, sur division.

Ledit bill, en conséquence, est lu une troisième fois et adopté, sur division.

A sept heures et vingt minutes du soir, M. l'Orateur prononce la suspension de la séance jusqu'à neuf heures et demie du soir.

Neuf heures et demie du soir.

La Chambre reprend sa séance;

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill suivant, sans amendement, savoir:

Bill n° 1, Loi pourvoyant à la reprise des opérations ferroviaires et au règlement du conflit relatif aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 30 août 1950.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, juge de la Cour suprême du Canada, en qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, le 30 août 1950, à neuf heures et quarante-cinq minutes du soir, afin de donner la sanction royale à un certain bill.

Veillez agréer, Monsieur l'Orateur, l'assurance de ma haute considération,

Le Secrétaire adjoint du Gouverneur général,

J. F. DELAUTE.

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des communes,
Ottawa.

Du consentement unanime, la Chambre revient aux "Motions", sous la rubrique "Affaires de routine".

M. St-Laurent, membre du conseil privé du roi, dépose alors sur le bureau,—Résumé des arrêtés en conseil rendus depuis le 1^{er} juin au 31 juillet 1950.

Un message est reçu de l'honorable Patrick Kerwin, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement à la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend à la salle du Sénat; et à son retour;

M. l'Orateur rapporte que Son Honneur l'honorable député du Gouverneur général a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Loi pourvoyant à la reprise des opérations ferroviaires et au règlement du conflit relatif aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés.

Sur motion de M. Howe, la Chambre s'ajourne ensuite à dix heures et cinq minutes du soir, à demain, à trois heures de l'après-midi.

W. ROSS MACDONALD,

Orateur.

The following is a summary of the information received from the various sources mentioned in the report.

THE DISCOVERY

The discovery was made on the 15th of the month, and the results are as follows:

W. H. H. H. H.

10/15/1915

The following is a summary of the information received from the various sources mentioned in the report.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Knight—Vendredi prochain—QUESTION—1. Dans chaque district de recrutement, quel a été le nombre des candidats aux forces armées que l'on est en voie d'organiser pour servir en Corée?

2. Dans chaque district de recrutement, combien a-t-on refusé de candidats, depuis le 23 juin au 1^{er} septembre?

3. Dans chaque district de recrutement, pour quels motifs a-t-on refusé des candidats et combien en a-t-on refusé pour chacun de ces motifs?

M. Wright—Vendredi prochain—QUESTION—1. Le Canada a-t-il reçu des demandes relatives à la participation des armées de terre canadiennes à la campagne de Corée?

2. Dans l'affirmative, quel a été le nombre de militaires demandé?

3. De qui a-t-il reçu ces demandes?

4. A quelle date a-t-il reçu ces demandes?

5. Quelle en a été la réponse?

6. Avant de mettre des destroyers et des escadrilles de transport aérien à la disposition des armées des Nations Unies en Corée, y a-t-il eu échanges de vues a) avec les Nations Unies, b) avec le gouvernement des États-Unis d'Amérique?

M. Jones—Vendredi prochain—QUESTION—1. Quel est le barrême de solde de chaque grade ou de chaque rang dans le détachement destiné à servir en Corée?

2. La solde diffère-t-elle de celle que reçoivent les membres des forces armées régulières du Canada?

3. Dans l'affirmative, sous quel rapport?

4. Les militaires canadiens des forces armées régulières peuvent-ils s'engager comme volontaires dans l'armée de Corée?

5. A-t-on conclu des arrangements avec des associations bénévoles, telles que la Légion canadienne, l'Armée du Salut, le Y.M.C.A., etc., en vue de l'organisation des loisirs pour les militaires canadiens dans l'armée de Corée?

6. Dans l'affirmative, quels arrangements a-t-on conclus et avec quelles organisations?

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. King—Vendredi prochain—Question—Il est proposé d'ajourner la discussion de l'ordre du jour relatif aux élections provinciales pour le 17 septembre.

M. King—Vendredi prochain—Question—Il est proposé d'ajourner la discussion de l'ordre du jour relatif aux élections provinciales pour le 17 septembre.

M. King—Vendredi prochain—Question—Il est proposé d'ajourner la discussion de l'ordre du jour relatif aux élections provinciales pour le 17 septembre.

M. King—Vendredi prochain—Question—Il est proposé d'ajourner la discussion de l'ordre du jour relatif aux élections provinciales pour le 17 septembre.

M. King—Vendredi prochain—Question—Il est proposé d'ajourner la discussion de l'ordre du jour relatif aux élections provinciales pour le 17 septembre.

M. King—Vendredi prochain—Question—Il est proposé d'ajourner la discussion de l'ordre du jour relatif aux élections provinciales pour le 17 septembre.

M. King—Vendredi prochain—Question—Il est proposé d'ajourner la discussion de l'ordre du jour relatif aux élections provinciales pour le 17 septembre.

M. King—Vendredi prochain—Question—Il est proposé d'ajourner la discussion de l'ordre du jour relatif aux élections provinciales pour le 17 septembre.

M. King—Vendredi prochain—Question—Il est proposé d'ajourner la discussion de l'ordre du jour relatif aux élections provinciales pour le 17 septembre.

N° 3

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 31 AOÛT 1950

PRIÈRES.

M. Bradley, membre du conseil privé du Canada, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mai 1950,—État indiquant:—1. Au cours de chacune des années 1947, 1948 et 1949, combien de concessions forestières le gouvernement fédéral a-t-il vendues?

2. A qui et à quel prix?

3. Au cours de chacune des années 1948 et 1949, combien d'autres terres publiques le gouvernement fédéral a-t-il vendues?

4. A qui et à quel prix?

5. Ces terres ont-elles été mises en adjudication?

6. A-t-on annoncé ces ventes?

M. Sinclair, adjoint parlementaire au ministre des Finances, dépose sur le bureau, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Sixième rapport annuel des administrateurs de la Loi de 1943 sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers, sur le fonctionnement et l'application de loi au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1950. Statuts du Canada, 1943, chapitre 26, article 42.

Aussi,—Rapport des vérificateurs de la Commission canadienne du prêt agricole sur le fonctionnement de la Loi du prêt agricole canadien et la Loi sur les prêts aux pêcheurs canadiens pour l'année financière terminée le 31 mars 1950. Statuts du Canada, 1935, chapitre 16, article 13, et chapitre 52, article 12.

Et aussi,—Rapport du surintendant de l'assurance sur le fonctionnement de la Loi de l'assurance du service civil, pour l'année financière terminée le 31 mars 1950, en conformité des dispositions du chapitre 23, article 21, S.R.C., 1927.

M. Chevrier, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 juin 1950:—Copie de toute correspondance, à compter de mars 1950 jusqu'à ce jour, relativement à la nomination d'un surintendant des pilotes dans le district du port de Sydney.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 juin 1950,—État indiquant:—1. Quel est le nombre des employés du ministère des Transports à Gander (Terre-Neuve)?

2. Quelles fonctions y accomplissent-ils?

3. Combien d'heures par semaine travaillent-ils?

4. Quel est le taux des salaires horaires à l'égard des diverses catégories de travailleurs?

M. Prudham, adjoint parlementaire au ministre des Ressources et du Développement économique, dépose sur le bureau,—Rapport annuel de la Commission d'énergie des territoires du Nord-Ouest pour l'année financière terminée le 31 mars 1950. Statuts du Canada, 1948, chapitre 64, article 26.

M. MacNaught, adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries, dépose sur le bureau,—Rapport annuel de l'Office de soutien des prix des produits de la pêche pour l'année financière terminée le 31 mars 1950. Statuts du Canada, 1944-1945, chapitre 42, article 7 (version française).

M. McIlraith, adjoint parlementaire au ministre du Commerce, dépose sur le bureau, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel de l'Office fédéral de la Statistique pour l'année financière terminée le 31 mars 1950.

A l'appel de l'ordre portant la prise en considération de la motion tendant à présenter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session:—

M. Cannon, appuyé par M. Bennett, propose:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander de Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Étoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Drew.

Sur motion de M. St-Laurent, la Chambre s'ajourne alors à six heures du soir, jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.

W. ROSS MACDONALD,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Browne (St-Jean-Ouest)—Samedi prochain—QUESTION—1. Quel est le nombre des installations frigorifiques servant à l'entreposage de boëtte, dont on a autorisé la construction à Terre-Neuve, au cours de la présente année financière?

2. Sur ce compte, combien en a-t-on construit ou sont en voie de construction?

3. Quel est l'emplacement ou quel sera l'emplacement de ces entrepôts et quel sera le coût de chaque entrepôt?

M. Browne (St-Jean-Ouest)—Samedi prochain—QUESTION—1. Au cours de la présente année, a-t-on effectué des travaux de dragage à Terre-Neuve?

2. Dans l'affirmative, à quels endroits et où doit-on entreprendre d'autres travaux d'ici la fin de la saison?

M. Knowles—Samedi prochain—QUESTION—Au cours des trois dernières années, quelque ministère du Gouvernement ou les chemins de fer Nationaux du Canada ont-ils effectué des achats des sociétés suivantes: a) *The Northwest Brass Company*, b) *The Dominion Wheel and Foundry Company*, c) *T. McAvity and Sons*, d) *The Montreal Locomotive Works*, e) *The Canadian Locomotive Works*, f) *The Canada Car and Foundry Company*, g) *The Bird-Archer Company*?

M. Fair—Samedi prochain—QUESTION—A l'égard de juillet 1950, comparativement à juillet 1946, quel a été le pourcentage a) de l'augmentation, b) de la diminution du prix des item suivants: tarifs-marchandises, moissonneuses-batteuses, laboureuses 3/4, moissonneuses-lieuses à moteur 10', moissonneuses-lieuses à traction animale 8', charrues à quatre socs, faucheuses 5', blé, porcs, serrurerie de bâtiment, installations d'éclairage, ficelle d'engergage, essence, huile à tracteur, coût de la vie, moissonneuses-batteuses à levier 7', presses à foin?

Le premier ministre—Qu'à partir du lundi 4 septembre 1950 et subséquemment jusqu'à la fin de la présente session, la Chambre se réunisse à onze heures dans la matinée de chaque jour où elle siègera, et qu'en plus de l'interruption habituelle à six heures du soir, il y ait une interruption, chaque jour, de une heure à trois heures de l'après-midi.

N^o 4

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 1^{er} SEPTEMBRE 1950

PRIÈRES.

M. McCubbin, adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture, demande,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mai 1950,—État indiquant:—1. Au cours de 1949-1950, combien a-t-on rejeté, en tout ou en partie, de demandes faites par des personnes qui avaient déjà reçu une allocation sous le régime de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, au cours de 1948-1949?

2. Au cours de 1948-1949, à combien d'épouses, dont le mari avait reçu une allocation en vertu de ladite loi, a-t-on octroyé une allocation individuelle?

3. Sur ce nombre, combien de demandes d'allocation faites par des épouses (i) ont été refusées ou ont été jointes à la demande faite par leur époux, au cours de 1949-1950, (ii) ont été octroyées de nouveau à titre individuel, au cours de 1949-1950?

4. A combien d'épouses, dont le mari avait reçu une allocation en vertu de ladite loi, a-t-on octroyé une allocation individuelle, au cours de 1949-1950?

5. Combien d'épouses n'ayant pas fait une demande d'allocation sous le régime de ladite loi, au cours de 1948-1949, ont fait la demande d'une allocation indépendante de celle de leur mari, au cours de 1949-1950?

M. Pearson, membre du conseil privé du roi, dépose sur le bureau, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère des Affaires extérieures sur "Le Canada et la crise coréenne" (versions anglaise et française).

Avec la permission de la Chambre, M. Coldwell, appuyé par M. MacInnis, propose,—Que, lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée à lundi prochain, à onze heures du matin.

Et ladite motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur la motion proposée par M. Cannon, appuyé par M. Bennett:—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander de Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Étoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et comme la question est mise en délibération;

M. Drew, appuyé par M. Graydon, propose en amendement: Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

“Nous regrettons que les conseillers de Votre Excellence aient négligé de pourvoir d'une façon suffisante à la défense du Canada et aient négligé de prendre des mesures contre l'inflation et la hausse rapide du coût de la vie.”

Et un débat s'élevant;

M. Coldwell, appuyé par M. MacInnis, propose en amendement à ladite proposition d'amendement: Que l'amendement soit modifié en y ajoutant les mots suivants:

“en ayant recours à la régie des prix et à l'octroi de subventions nécessaires; nous regrettons, en outre, que les conseillers de Votre Excellence aient négligé d'inclure dans le programme de défense du Canada une assistance économique substantielle en faveur des pays insuffisamment développés, car la Chambre est d'avis que la diffusion du communisme ne peut être empêchée par la seule action militaire, mais aussi par l'apport additionnel de toute aide éventuelle propre à assurer le progrès social et économique dans ces pays.”

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur motion de M. Knight.

La Chambre, alors, s'ajourne à dix heures et cinquante-cinq minutes du soir, jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi, en conformité de l'ordre spécial adopté le mardi 29 août 1950.

W. ROSS MACDONALD,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Catherwood—Lundi prochain—QUESTION—Quelles dispositions, s'il y a lieu, ont été prises par le ministère de la Justice en vue d'enquêter sur l'emprisonnement d'un groupe de Baptistes à Val d'Or (Québec)?

M. Catherwood—Lundi prochain—QUESTION—1. Les droits de douane de deux cents la livre sur le cuivre exporté aux États-Unis d'Amérique sont-ils encore en vigueur?

2. Dans l'affirmative, a-t-on exposé certains faits au gouvernement des États-Unis en vue de la suppression de ces droits?

M. Knowles—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du mémoire intitulé: *Salaires et embauchage dans l'industrie du transport*, préparée par le ministère du Travail, division de l'Économique et des Recherches, et datée du 26 octobre 1949, ainsi que copie de tous autres mémoires plus récents, traitant du même sujet en la possession du ministère du Travail.

Le premier ministre—Lundi prochain—Que, le lundi 4 septembre 1950, les avis de motions du Gouvernement aient la priorité sur la motion concernant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours à l'ouverture de la session.

Le ministre des Finances—Lundi prochain—La Chambre en comité plénier pour l'étude de la résolution suivante:—

Résolu,—Que des sommes n'excédant pas \$142,200,200 soient attribuées à Sa Majesté en vue de pourvoir aux dépenses des forces de défense canadiennes de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation;

Que Sa Majesté, en outre, puisse contracter, au cours de l'année financière expirant le 31 mars 1951, des engagements relatifs aux dépenses des forces de défense canadiennes de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation pour les années futures, dont les montants n'excèdent pas \$409,257,821, en plus du montant total des engagements désignés dans l'annexe de la Loi des subsides n° 4, 1950;

Il est résolu, de plus, que des engagements, n'excédant pas \$5,310,000, en plus du montant des engagements désignés dans l'annexe de la Loi des subsides n° 4, 1950, puissent être contractés, au cours de l'année financière expirant le 31 mars 1951, pour les dépenses de recherches et perfectionnement de défense pour les années futures et, en outre, que des sommes n'excédant pas \$2,000,000 soient attribuées à Sa Majesté, à même le Fonds du revenu consolidé pour pourvoir aux dépenses des services sur terre de la Gendarmerie royale du Canada, en plus de toute autre somme octroyée par le Parlement;

Et il est résolu, en outre, que des sommes n'excédant pas \$300,000,000 soient attribuées à Sa Majesté, à même le Fonds du revenu consolidé, en plus de toutes autres sommes octroyées par le Parlement pour la production, l'acquisition, la réparation et la fourniture d'équipement, de services, d'approvisionnements et d'outillage, pour l'usage des forces de défense du Canada et de celles

de tout signataire du Traité de l'Atlantique-Nord, et la construction, l'amélioration et la réparation des installations, et l'acquisition, la transformation et l'entreposage de matériaux, d'approvisionnements et d'équipement, requis pour produire et rendre autrement disponibles ces équipements, approvisionnements, services et installations;

Il est aussi stipulé que le gouverneur en conseil soit autorisé à se procurer, par voie d'emprunt selon les dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, la somme ou les sommes d'argent requises, n'excédant pas en tout le montant de \$300,000,000, aux fins de défrayer les dépenses susdites, le principal et les intérêts de tout emprunt devant être imputés sur le Fonds du revenu consolidé et payés à même ledit fonds.

Le *ministre de la Défense nationale*—Lundi prochain—La Chambre en comité plénier pour l'étude de la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure concernant les forces canadiennes:

1. Modifiant la Loi sur la défense nationale en vue de stipuler que le gouverneur en conseil peut décréter l'établissement et autoriser le maintien des forces du service actif et peut placer les forces canadiennes en activité de service en conséquence d'une action entreprise par le Canada aux termes de la Charte des Nations Unies, du Traité de l'Atlantique-Nord ou de tout autre instrument semblable que le Canada peut souscrire pour la défense collective;

2. Soustrayant certaines parties du personnel à l'application de la Loi des pensions de la milice; et

3. Assurant aux anciens combattants de contingents désignés comme contingents spéciaux certains avantages prévus par la législation sur les anciens combattants de la seconde guerre mondiale.

Le *ministre du Commerce*—Lundi prochain—QUESTION—La Chambre en comité plénier pour l'étude de la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi en vue d'autoriser le gouverneur en conseil à prendre des mesures destinées à empêcher la désorganisation éventuelle des préparatifs de défense nécessaires pour sauvegarder la sécurité nationale et aider les Nations Unies conformément aux obligations prises par le Canada; de prévenir, en outre, un désordre et une gêne économiques de portée nationale; et d'autoriser la nomination d'adjoints et de conseillers auprès du ministre et la fixation de la rémunération et des frais à leur verser.

Le *premier ministre*—Lundi prochain—Que la Chambre, à sa prochaine séance, se formera en comité pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté, nonobstant les dispositions de l'article 57 du Règlement.

Le *premier ministre*—Lundi prochain—Que la Chambre, à sa prochaine séance, se formera en comité pour examiner les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté, nonobstant les dispositions de l'article 57 du Règlement.

N° 5

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU SAMEDI 2 SEPTEMBRE 1950

PRIÈRES.

M. St-Laurent propose,—Qu'à partir du lundi 4 septembre 1950 et subséquentement jusqu'à la fin de la présente session, la Chambre se réunisse à onze heures dans la matinée de chaque jour où elle siégera, et qu'en plus de l'interruption habituelle à six heures du soir, il y ait une interruption, chaque jour, de une heure à trois heures de l'après-midi.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée au vote suivant:

OUI:

MESSIEURS

Anderson,	Claxton,	Gregg,	Larson,
Applewhaite,	Cloutier,	Harris (Grey-	Lefrançois,
Ashbourne,	Corry,	Bruce),	Léger,
Balcom,	Crestohl,	Harrison,	Macdonald
Bater,	Cruikshank,	Hellyer,	(Edmonton-Est),
Beaudoin,	Dechêne,	Helme,	MacKenzie,
Boisvert,	Decore,	Henderson,	MacLean (Cap-
Bonnier,	Dion,	Hetland,	Breton-Nord
Boucher,	Douglas,	Howe,	et Victoria),
Bradette,	Ferrie,	Huffman,	McCulloch,
Bradley,	Fulford,	Jutras,	McCusker,
Brown (Essex-	Gardiner,	Kent,	Maybank,
Ouest),	Garson,	Kirk (Digby-	Mayhew,
Byrne,	Gauthier (Sudbury),	Yarmouth),	Monette,
Cameron,	Gauthier (Lapointe),	Lafontaine,	Mott,
Campney,	George,	Laing,	Murray (Oxford),
Carroll,	Gibson,	Langlois (Gaspé),	Mutch,
Carter,	Goode,	Lapointe,	Nadon,

Pearson,	Sinnott,	Thomson,	Weaver,
Prudham,	Smith (Queens-	Tremblay,	Weir,
Ratelle,	Shelburne),	Valois,	Welbourn,
Rochefort,	Smith (Moose-	Viau,	Whiteside,
St-Laurent,	Mountain),	Ward,	Whitman,
Simmons,	Stick,	Warren,	Wood—88.

NON:

MESSIEURS

Adamson,	Coyle,	Harris (Danforth),	MacInnis,
Argue,	Diefenbaker,	Hatfield,	McGregor,
Beyerstein,	Drew,	Hees,	McLure,
Blackmore,	Fair,	Herridge,	Murphy,
Brooks,	Fraser,	Higgins,	Noseworthy,
Browne (Saint-Jean-	Fulton,	Johnston,	Nowlan,
Ouest),	Gagnon,	Jones,	Pearkes,
Bryce,	Gillis,	Knight,	Poulin,
Casselman,	Graydon,	Knowles,	Quelch,
Catherwood,	Green,	Low,	Ross (Souris),
Charlton,	Hansell,	Macdonnell	Stewart (Winnipeg-
Coldwell,	Harkness,	(Greenwood),	Nord)—45.

M. Claxton, membre du conseil privé du roi, dépose sur le bureau,— Copie des ordonnances et règlements applicables à la Marine royale canadienne, publiés dans la *Gazette du Canada* au cours de la période du 27 juin au 27 août 1950 inclusivement, en vertu des dispositions de l'article 40 de la loi sur le service naval, chapitre 23 des Statuts du Canada de 1944-1945.

Aussi,—Copie des ordonnances et règlements applicables à l'armée canadienne, publiés dans la *Gazette du Canada* au cours de la période du 27 juin au 27 août 1950 inclusivement, en vertu des dispositions de l'article 141 de la loi de la milice, chapitre 132, S.R.C., 1927, et de ses modifications.

Et aussi,—Copie des ordonnances et règlements applicables au Corps d'aviation royal canadien, publiés dans la *Gazette du Canada*, au cours de la période du 27 juin au 27 août 1950 inclusivement, en vertu des dispositions de l'article 16, paragraphe 2, de la loi sur le Corps d'aviation royal canadien, chapitre 15 des Statuts du Canada de 1940.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur la motion proposée par M. Cannon, appuyé par M. Bennett:—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander de Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Étoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur la motion proposée en amendement par M. Drew, appuyé par M. Graydon: Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

"Nous regrettons que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas su pourvoir d'une façon suffisante à la défense du Canada ni prendre des mesures pour lutter contre l'inflation et la hausse rapide du coût de la vie."

Et sur la motion proposée en amendement audit amendement par M. Coldwell, appuyé par M. MacInnis: Que l'amendement soit modifié en y ajoutant les mots suivants:

"en ayant recours à la régie des prix et à l'octroi de subventions nécessaires; nous regrettons, en outre, que les conseillers de Votre Excellence aient négligé d'inclure dans le programme de défense du Canada une assistance économique substantielle en faveur des pays insuffisamment développés, car la Chambre est d'avis que la diffusion du communisme ne peut être empêchée par la seule action militaire, mais aussi par l'apport additionnel de toute aide éventuelle propre à assurer le progrès social et économique dans ces pays."

Et après plus ample discussion, ladite proposition d'amendement audit amendement, mise aux voix, est rejetée, au vote suivant:

OUI:

MESSIEURS

Argue,	Gillis,	Knowles,	Shaw,
Beyerstein,	Hansell,	Low,	Stewart (Winnipeg-
Blackmore,	Herridge,	MacInnis,	Nord),
Bryce,	Jones,	Noseworthy,	Thomas—18.
Coldwell,	Knight,	Quelch,	

NON:

MESSIEURS

Anderson,	Coyle,	Higgins,	McGregor,
Applewhaite,	Cruikshank,	Huffman,	McWilliam,
Balcom,	Decore,	Jutras,	Maybank,
Bater,	Dickey,	Kent,	Mayhew,
Beaudoin,	Dion,	Kickham,	Mott,
Benidickson,	Douglas,	Kirk (Digby-	Murray (Oxford),
Boisvert,	Drew,	Yarmouth),	Mutch,
Boucher,	Dubé,	Laing,	Nowlan,
Bradette,	Ferrie,	Langlois (Gaspé),	Pearson,
Bradley,	Fournier (Hull),	Lapointe,	Prudham,
Brooks,	Gardiner,	Larson,	Richard
Brown (Essex-	Garson,	Léger,	(Ottawa-Est),
Ouest),	Gauthier (Lapointe),	Lennard,	Riley,
Browne (Saint-Jean-	George,	Macdonald	Robinson,
Ouest),	Gibson,	(Edmonton-Est),	Ross (Souris),
Byrne,	Green,	Macdonnell	St-Laurent,
Campney,	Harris (Danforth),	(Greenwood),	Simmons,
Cardiff,	Harris (Grey-	MacKenzie,	Sinnott,
Carroll,	Bruce),	MacLean (Cap-	Smith (Queens-
Carter,	Harrison,	Breton-Nord	Shelburne),
Catherwood,	Helme,	et Victoria),	Smith (Moose-
Claxton,	Henderson,	McCulloch,	Mountain),
Corry,	Hetland,	McCusker,	Stick,

Stuart (Charlotte),
Studer,
Thomson,
Tremblay,

Viau,
Ward,
Warren,

Weaver,
Weir,
Welbourn,

White (Middlesex-
Est),
Whitman—93.

Et comme le débat reprend sur la proposition d'amendement à la motion principale, ledit débat est ajourné sur motion de M. Higgins.

A onze heures du soir, M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à lundi, à onze heures de l'avant-midi, en conformité de l'ordre spécial adopté aujourd'hui.

W. ROSS MACDONALD,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Knight—Lundi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement fédéral a-t-il loué un hangar appartenant au Corps d'aviation royal canadien à Saskatoon aux fins d'y installer un musée de véhicules démodés? Dans l'affirmative, à qui et quel en est le loyer?

2. En vertu du bail, à qui incombe la responsabilité a) des réparations, b) de l'entretien, c) des frais d'assurance?

3. Est-ce un bail mensuel ou annuel?

4. Le locataire a-t-il porté plainte ou fait rapport relativement à l'état des immeubles? Dans l'affirmative, quelles dispositions a-t-on prises?

5. Quel est l'état d'entretien général de l'immeuble?

M. Benidickson—Lundi prochain—QUESTION—1. Pour les fins de service postal, qu'entend-on par *villes patronales*?

2. À la lumière de cette définition, quels endroits au Canada le ministère des Postes désignent-il comme *villes patronales*?

3. De ces endroits (s'il en est), lesquels jouissent, entièrement aux frais du ministère des Postes, des services postaux, tels que livraison du courrier, bureaux de poste et personnel?

4. Le ministère des Postes a-t-il imposé aux résidents des *villes patronales* la condition qu'il n'assumera pas les frais postaux? Dans l'affirmative, quand?

5. Depuis l'imposition d'une telle condition, y eut-il des exceptions et à quels endroits?

6. Le ministère a-t-il le pouvoir d'imposer cette condition a) aux termes de la loi, b) en vertu de règlements postaux ou c) d'arrêtés en conseil?

M. Ross (Souris)—Lundi prochain—QUESTION—1. Entre le 1^{er} août 1949 et le 31 juillet 1950, combien de boisseaux de blé les producteurs ont-ils livrés à la Commission canadienne du blé?

2. Entre le 1^{er} août 1949 et le 30 juillet 1950, combien de boisseaux de blé la Commission canadienne du blé a-t-elle vendus?

3. Quel a été le prix moyen par boisseau du blé vendu au cours de cette période?

N° 6

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 4 SEPTEMBRE 1950

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. St-Laurent propose,—Que, le lundi 4 septembre 1950, les avis de motions du Gouvernement aient la priorité sur la motion concernant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours à l'ouverture de la session.

M. Drew formule l'objection que l'on ne devrait pas entreprendre, à ce stade, l'examen d'une motion figurant, à la page 9 du *Feuilleton*, sous la rubrique des avis de motion du Gouvernement.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Je dois faire observer au chef de l'opposition que l'an dernier j'ai étudié la question. Il me semblait, comme il dit, qu'il y avait lieu d'en entreprendre l'examen plus tard. Cependant, le commentaire n° 132 de la 2^e édition de Beauchesne est ainsi conçu:

“Les motions qui peuvent être étudiées sous la rubrique des affaires de routine sont des motions qui ont trait à l'administration des affaires de la Chambre et à la discussion des rapports des comités.”

La motion a nettement trait aux travaux de la Chambre. Il convient donc de l'examiner dès maintenant. A mon avis le malentendu provient de ce que la motion figure parmi les avis de motion du Gouvernement. De fait, cependant, ce n'est pas un avis de motion du Gouvernement. Vu le commentaire que j'ai relevé dans la deuxième édition de Beauchesne et vu la coutume établie, j'estime qu'on devrait étudier la motion maintenant.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Abbott propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:—

Que des sommes n'excédant pas \$142,200,200 soient attribuées à Sa Majesté en vue de pourvoir aux dépenses des forces de défense canadiennes de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation;

Que Sa Majesté, en outre, puisse contracter, au cours de l'année financière expirant le 31 mars 1951, des engagements relatifs aux dépenses des forces de défense canadiennes de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation pour les années futures, dont les montants n'excèdent pas \$409,257,821, en plus du montant total des engagements désignés dans l'annexe de la Loi des subsides n° 4, 1950;

Il est résolu, de plus, que des engagements, n'excédant pas \$5,310,000, en plus du montant des engagements désignés dans l'annexe de la Loi des subsides n° 4, 1950, puissent être contractés, au cours de l'année financière expirant le 31 mars 1951, pour les dépenses de recherches et perfectionnement de défense pour les années futures et, en outre, que des sommes n'excédant pas \$2,000,000 soient attribuées à Sa Majesté, à même le Fonds du revenu consolidé pour subvenir aux dépenses des services sur terre de la Gendarmerie royale du Canada, en plus de toute autre somme octroyée par le Parlement;

Et il est résolu, en outre, que des sommes n'excédant pas \$300,000,000 soient attribuées à Sa Majesté, à même le Fonds du revenu consolidé, en plus de toutes autres sommes octroyées par le Parlement pour la production, l'acquisition, la réparation et la fourniture d'équipement, de services, d'approvisionnements et d'outillage, pour l'usage des forces de défense du Canada et de celles de tout État partie au Traité de l'Atlantique-Nord, et la construction, l'amélioration et la réparation des installations, et l'acquisition, la transformation et l'entreposage de matériaux, d'approvisionnement et d'équipement requis pour produire et rendre autrement disponibles ces équipements, approvisionnements, services et installations;

Il est aussi stipulé que le gouverneur en conseil est autorisé à se procurer, par voie d'emprunt selon les dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, la somme ou les sommes d'argent requises, n'excédant pas en tout le montant de \$300,000,000, aux fins de couvrir les dépenses susdites, le principal et les intérêts de tout emprunt devant être imputés sur le Fonds du revenu consolidé et payés à même ledit fonds.

M. Abbott, membre du conseil privé du roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Claxton propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:—

Qu'il y a lieu de présenter une mesure concernant les forces canadiennes destinée:

1. A modifier la Loi sur la défense nationale en vue de stipuler que le gouverneur en conseil peut décréter l'établissement et autoriser le maintien de forces du service actif et peut placer les forces canadiennes en activité de service en conséquence d'une action entreprise par le Canada aux termes de la Charte des Nations Unies, du Traité de l'Atlantique-Nord ou de tout autre instrument semblable que le Canada peut souscrire pour la défense collective;

2. A soustraire certaine partie du personnel à l'application de la Loi des pensions de la milice; et

3. A assurer aux anciens combattants de contingents désignés comme contingents spéciaux certains avantages prévus par la législation sur les anciens combattants de la seconde guerre mondiale.

M. Claxton, membre du conseil privé du roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Howe propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi en vue d'autoriser le gouverneur en conseil à prendre des mesures destinées à empêcher la désorganisation possible des préparatifs de défense nécessaires pour sauvegarder la sécurité nationale et aider les Nations Unies conformément aux obligations prises par le Canada; de prévenir, en outre, un désordre et une gêne économiques d'une portée nationale; et d'autoriser la nomination d'adjoints et de conseillers auprès du ministre et la fixation de la rémunération et des frais à leur verser.

M. Howe, membre du conseil privé du roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été informé de l'objet de ladite résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Cannon tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la motion proposée en amendement par M. Drew.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur motion de M. Adamson.

A onze heures du soir, M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain, à onze heures de l'avant-midi, en conformité de l'ordre spécial adopté le samedi 2 septembre 1950.

W. ROSS MACDONALD,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Courtemanche—Mercredi prochain—QUESTION—1. Existe-il un service de traversier entre Cross-Point (Québec) et Campbellton (Nouveau-Brunswick)?

2. Dans l'affirmative, quels en sont les propriétaires ou les actionnaires?

3. Le contrat a-t-il été attribué par adjudication ou autrement et à qui l'a-t-il été?

4. A quelle date expire-t-il?

5. Le Gouvernement a-t-il contribué, par des subventions ou autrement, à la construction de ce traversier? Dans l'affirmative, quelles sommes a-t-il versées?

M. Coyle—Mercredi prochain—QUESTION—1. Quel sera l'emplacement du nouveau bureau de poste à St-Thomas (Ontario)?

2. Quand y commencera-t-on les travaux?

3. Quel en est le coût estimatif?

N° 7

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 5 SEPTEMBRE 1950

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Cannon, appuyé par M. Bennett:—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander de Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Étoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur la motion proposée en amendement par M. Drew, appuyé par M. Graydon: Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

“Nous regrettons que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas su pourvoir d'une façon suffisante à la défense du Canada ni prendre des mesures pour lutter contre l'inflation et la hausse rapide du coût de la vie.”

Et après plus ample discussion, ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée, au vote suivant:

OUI:

MESSIEURS

Adamson,	Courtemanche,	Herridge,	Quelch,
Argue,	Coyle,	Higgins,	Ross (Souris),
Aylesworth,	Diefenbaker,	Hodgson,	Rowe,
Balcer,	Drew,	Johnston,	Shaw,
Beyerstein,	Fair,	Jones,	Smith (Calgary- Ouest),
Black (Cumberland),	Fairclough, (M ^{me})	Knight,	Stewart (Winnipeg- Nord),
Blackmore,	Ferguson,	Knowles,	Thatcher,
Blair,	Fulton,	Low,	Thomas,
Brooks,	Gagnon,	Macdonnell (Greenwood),	Tustin,
Browne (Saint-Jean- Ouest),	Graydon,	MacInnis,	White (Hastings- Peterborough),
Bryce,	Green,	Murphy,	White (Middlesex- Est),
Casselman,	Hansell,	Noseworthy,	Wright,
Catherwood,	Harkness,	Nowlan,	Wylie—59.
Charlton,	Harris (Danforth),	Pearkes,	
Coldwell,	Hatfield,	Poulin,	
	Hees,		

NON:

MESSIEURS

Abbott,	Côté (Saint-Jean- Iberville- Napierville),	Gour (Russell),	MacLean (Cap- Breton-Nord et Victoria),
Anderson,		Gregg,	McCann,
Applewhaite,	Côté (Verdun- La Salle),	Harris (Grey- Bruce),	McCubbin,
Ashbourne,		Harrison,	McCulloch,
Balcom,	Crestohl,	Hellyer,	McCusker,
Bater,	Croll,	Helme,	McDonald (Parry- Sound-Muskoka),
Beaudoin,	Cruikshank,	Henderson,	McIlraith,
Benedickson,	Darroch,	Hetland,	McIvor,
Bennett,	Dechène,	Hosking,	McLean (Huron- Perth),
Bertrand,	Decore,	Howe,	McWilliam,
Blanchette,	Denis,	Huffman,	Major,
Blue,	Dewar,	Hunter,	Maltais,
Boisvert,	Dickey,	James,	Massé,
Boivin,	Dion,	Jeffery,	Maybank,
Bonnier,	Douglas,	Jutras,	Mayhew,
Boucher,	Dubé,	Kent,	Monette,
Bradette,	Dumas,	Kirk (Digby- Yarmouth),	Mott,
Bradley,	Eudes,	Lafontaine,	Murray (Oxford),
Brisson,	Ferrie,	Laing,	Murray (Cariboo),
Brown (Essex- Ouest),	Fournier (Hull),	Langlois (Berthier- Maskinongé),	Nixon,
Bruneau,	Fulford,	Langlois (Gaspé),	Pearson,
Byrne,	Gardiner,	Lapointe,	Picard,
Cameron,	Garland,	Larson,	Pouliot,
Campney,	Garson,	Leduc,	Proudfoot,
Carroll,	Gauthier (Sudbury),	Léger,	Prudham,
Carter,	Gauthier (Lapointe),	Little,	Ratelle,
Cauchon,	Gauthier (Portneuf),	Macdonald (Edmonton-Est),	Richard (Ottawa-Est),
Cavers,	George,	MacKenzie,	
Chevrier,	Gibson,		
Claxton,	Gingras,		
Cloutier,	Gingues,		
Corry,	Goode,		

Rinfret,	St-Laurent,	Stick,	Warren,
Roberge,	Simmons,	Stuart (Charlotte),	Weaver,
Robertson,	Sinclair,	Studer,	Weir,
Robinson,	Sinnott,	Thomson,	Welbourn,
Rocheport,	Smith (Queens-	Tremblay,	Whiteside,
Rooney,	Shelburne),	Valois,	Whitman,
Ross (Hamilton-	Smith (Moose-	• Viau,	Winters,
Est),	Mountain),	Ward,	Wood—147.

Et la motion principale, mise aux voix, est agréée sur division.

Sur motion de M. St-Laurent, il est ordonné que ladite Adresse soit grossoyée et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

Sur motion de M. St-Laurent, il est résolu,—Que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté, nonobstant les dispositions de l'article 57 du Règlement.

Sur motion de M. St-Laurent, il est résolu,—Que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité pour examiner les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté, nonobstant les dispositions de l'article 57 du Règlement.

Sur motion de M. St-Laurent, M. Louis-René Beaudoin, député du district électoral de Vaudreuil-Soulanges, est nommé vice-président des comités pléniers de la Chambre.

A l'appel de l'ordre portant que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution tendant à octroyer certaines sommes d'argent pour faire face aux dépenses des forces de défense canadiennes de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation;

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier pour l'étude dudit projet de résolution, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures du soir, M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain, à onze heures de l'avant-midi, en conformité de l'ordre spécial adopté le samedi 2 septembre 1950.

W. ROSS MACDONALD,

Orateur.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
...

It is noted that the following names are given in the list:

The names of the members of the Council are given in the list. The names of the members of the Council are given in the list.

The names of the members of the Council are given in the list. The names of the members of the Council are given in the list.

The names of the members of the Council are given in the list. The names of the members of the Council are given in the list.

The names of the members of the Council are given in the list. The names of the members of the Council are given in the list.

The names of the members of the Council are given in the list. The names of the members of the Council are given in the list.

The names of the members of the Council are given in the list. The names of the members of the Council are given in the list.

The names of the members of the Council are given in the list. The names of the members of the Council are given in the list.

The names of the members of the Council are given in the list. The names of the members of the Council are given in the list.

The names of the members of the Council are given in the list. The names of the members of the Council are given in the list.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Knowles—Jeudi prochain—QUESTION—1. Le ministère du Revenu national occupe-t-il un local dans l'édifice situé à l'angle des rues King et William, à Kingston (Ontario)?

2. Dans l'affirmative, quelle est la superficie du local loué, quel en est le loyer mensuel et à qui verse-t-on ce loyer?

3. L'édifice situé à l'angle des rues King et Clarence, à Kingston (Ontario), autrefois occupé par la division de l'impôt sur le revenu du ministère du Revenu national, est-il actuellement inoccupé?

4. Quelle distance y a-t-il entre cet édifice et celui dont il est fait mention à la question 1?

M. Higgins—Jeudi prochain—QUESTION—1. A-t-on pris des dispositions pour prolonger les pistes d'envol à l'aéroport de Gander?

2. Dans l'affirmative, quelle en sera la longueur et quand les travaux commenceront-ils?

M. Higgins—Jeudi prochain—QUESTION—1. Combien d'anciens employés du service préventif des douanes à Terre-Neuve ont permuté dans la division de la marine de la Gendarmerie royale du Canada, à la suite de l'union de Terre-Neuve au Canada?

2. Quel est le nombre actuel de ces employés?

M. Higgins—Jeudi prochain—QUESTION—1. La Gendarmerie royale du Canada a-t-elle un navire patrouilleur stationné à Halifax?

2. Dans l'affirmative, de quel type est ce navire?

3. Combien de navires patrouilleurs de la Gendarmerie royale du Canada sont stationnés à Halifax?

4. De quel type sont ces navires?

M. Higgins—Jeudi prochain—QUESTION—Quelles mesures a-t-on prises en vue de réparer le quai de Portugal-Cove, à Conception-Bay, dans le district de St-Jean-Est (Terre-Neuve)?

M. Diefenbaker—Jeudi prochain—QUESTION—Combien de boisseaux a) d'orge, b) d'avoine, ont été vendus par la Commission canadienne du blé, au cours de chaque mois, entre avril et juillet, inclusivement, et quel a été le prix moyen de vente par boisseau au cours de chaque mois?

M. Fulton—Jeudi prochain—QUESTION—1. Quel a été le nombre le plus élevé d'hommes et de femmes, de tous grades, qui ont servi, à l'occasion, dans les forces canadiennes au pays et outre-mer (les réserves non comprises), au cours de la guerre de 1939-1945?

2. En quelle année a-t-on atteint ce chiffre?

3. Au cours de ladite année, quelles ont été, à l'exclusion des dépenses d'aide mutuelle et autres, les dépenses réelles des ministères de la Défense nationale et des Munitions et Approvisionnements pour les fins de défense?
4. Quels sont les effectifs actuels des cadres actifs des forces canadiennes?

M. *Coldwell*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Depuis l'ouverture des hostilités en Corée, a-t-on accordé des commandes ou des contrats d'approvisionnement ou d'équipement de guerre?

2. Dans l'affirmative, quelle est la valeur de l'ensemble de ces commandes et contrats?

3. A-t-on augmenté la valeur de commandes ou de contrats antérieurs depuis le 23 juin?

4. Dans l'affirmative, quelle somme représente une telle augmentation?

5. Depuis le 23 juin, a-t-on accordé des commandes ou des contrats de plus de \$500,000, ou en a-t-on augmenté la valeur? Dans l'affirmative, quels ont été les adjudicataires de ces commandes ou contrats?

6. A-t-on accordé de ces contrats en régie intéressée?

7. A-t-on convenu de restreindre les bénéficiaires, ou a-t-on imposé de telles restrictions à l'égard de l'un quelconque de ces contrats ou commandes?

8. Dans l'affirmative, quelles sont ces restrictions?

M. *Balcom*—Jeudi prochain—QUESTION—1. Le ministère du Commerce publie-t-il un opuscule intitulé: *Prix et indice des prix*?

2. Quand en a-t-il commencé la publication?

3. Quel a été le tirage mensuel de cette publication au cours de 1950?

4. Combien en a-t-on imprimé d'exemplaires depuis la publication du premier fascicule?

5. Quel est le coût total annuel de la rédaction et de l'impression d'une telle publication?

6. a) Quel est le coût de l'abonnement annuel? b) Quel est le prix d'un exemplaire?

7. Quelles ont été les recettes provenant de cette publication au cours des années terminées le 31 mars 1949 et 1950?

N° 8

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 6 SEPTEMBRE 1950

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Winters, membre du conseil privé du roi, dépose,—Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse concernant la route transcanadienne.

Les questions suivantes, figurant au Feuilleton, sont convertis en ordres de dépôts de documents, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les ordres de la Chambre sont transmis, en conséquence, aux fonctionnaires compétents, à savoir:

Par M. Fair—1. Au cours de la campagne agricole 1949-1950, quelle quantité de blé a-t-on livrée en vertu de l'Accord britannique sur le blé?

2. A quel prix le boisseau a-t-on vendu ce blé?

3. Au cours de la même période, quelle quantité de blé n° 2 a-t-on vendue?

4. A quel prix moyen le boisseau a-t-on vendu ce blé?

5. Au cours de la même période, combien de boisseaux de blé destiné à la consommation canadienne les meuniers ont-ils reçus?

6. A quel prix le boisseau a-t-on vendu ce blé?

Par M. Diefenbaker—Dans chaque province, depuis le 1^{er} janvier 1950, combien a-t-on intenté de poursuites contre des cultivateurs relativement à de prétendues infractions à la Loi de l'impôt sur le revenu et quel a été le nombre des cultivateurs trouvés coupables?

Par M. Knowles—Au cours des trois dernières années, quelque ministère du Gouvernement ou les chemins de fer Nationaux du Canada ont-ils effectué des achats des sociétés suivantes: a) *The Northwest Brass Company*, b) *The Dominion Wheel and Foundry Company*, c) *T. McAvity and Sons*, d) *The Montreal Locomotive Works*, e) *The Canadian Locomotive Works*, f) *The Canada Car and Foundry Company*, g) *The Bird-Archer Company*?

Par M. Benidickson—1. Aux fins du service postal, qu'entend-on par *villes patronales*?

2. A la lumière de cette définition, quels endroits au Canada le ministère des Postes désignent-il comme *villes patronales*?

3. De ces endroits (s'il en est), lesquels jouissent, entièrement aux frais du ministère des Postes, des services postaux, tels que livraison du courrier, bureaux de poste et personnel?

4. Le ministère des Postes a-t-il imposé aux résidents des *villes patronales* la condition qu'il n'assumera pas les frais postaux? Dans l'affirmative, quand?

5. Depuis l'imposition d'une telle condition, y eut-il des exceptions et à quels endroits?

6. Le ministère a-t-il le pouvoir d'imposer cette condition a) aux termes de la loi, b) en vertu de règlements postaux ou c) d'arrêtés en conseil?

Par M. Ross (*Souris*)—1. Entre le 1^{er} août 1949 et le 31 juillet 1950, combien de boisseaux de blé les producteurs ont-ils livrés à la Commission canadienne du blé?

2. Entre le 1^{er} août 1949 et le 30 juillet 1950, combien de boisseaux de blé la Commission canadienne du blé a-t-elle vendus?

3. Quel a été le prix moyen par boisseau du blé vendu au cours de cette période?

L'ordre de la Chambre suivant est transmis au fonctionnaire compétent:—

Par M. Knowles—Ordre de la Chambre—Copie du mémoire intitulé: *Salaires et embauchage dans l'industrie du transport*, préparée par le ministère du Travail, division de l'Économique et des Recherches, et datée du 26 octobre 1949, ainsi que copie de tous autres mémoires plus récents, traitant du même sujet en la possession du ministère du Travail.

La Chambre reprend ensuite l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution tendant à octroyer certaines sommes d'argent pour faire face aux dépenses des forces de défense canadiennes de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation, et après avoir rapporté le progrès de nouveau accompli, le comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Avec la permission de la Chambre, sur motion de M. Fournier (*Hull*), il est résolu,—Que les dispositions de l'article 28 du Règlement concernant le comité des voies et moyens soient suspendues pour le jeudi 7 septembre 1950.

La Chambre s'ajourne ensuite à dix heures et cinquante-cinq minutes du soir jusqu'à demain, à onze heures de l'avant-midi, en conformité de l'ordre spécial adopté le samedi 2 septembre 1950.

W. ROSS MACDONALD,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

Le *ministre des Finances*—Vendredi prochain—Bill intitulé: "Loi établissant des dispositions temporaires sur la réglementation du crédit au consommateur".

N° 9

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 7 SEPTEMBRE 1950

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Bradley, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mars 1950,—État indiquant:—Quel a été, en 1949, le coût total (1) des appels interurbains, (2) des messages télégraphiques, a) pour chaque ministère, b) pour chaque division de ministère du Gouvernement?

M. Pearson, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 juin 1950,—État indiquant:—1. Les civils canadiens employés aux bases aériennes des États-Unis à Goose-Bay, au Labrador, et à d'autres endroits au Canada sont-ils rémunérés en argent canadien? Dans le cas de l'affirmative, pour quels motifs?

2. Les civils canadiens étaient-ils antérieurement rémunérés en argent des États-Unis?

3. Ces civils canadiens doivent-ils payer pour leurs repas, leur logement, leur admission aux cinémas, leurs frais de cantine, etc., en argent des États-Unis? Dans le cas de l'affirmative, pour quels motifs?

4. Ces civils canadiens ont-ils droit à des prestations d'assurance-chômage? Sinon, pour quels motifs?

5. Quel est le nombre des Canadiens aux aéroports relevant des autorités américaines?

M. Chevrier, membre du conseil privé du roi, dépose sur le bureau,—État sommaire des droits de port pour l'année financière terminée le 31 mars 1950.

Aussi,—État sommaire des recettes de quayage pour l'année financière terminée le 31 mars 1950.

Et aussi,—Troisième rapport annuel de la Commission maritime canadienne pour la période du 1^{er} avril 1949 au 31 mars 1950, conformément à l'article 13 du chapitre 52 des Statuts du Canada de 1947.

M. Garson, membre du conseil privé du roi, dépose sur le bureau,—Rapport sur l'application de la partie V de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, concernant les contributions, pensions, allocations, gratifications, etc., conformément à l'article 106 du chapitre 28 des Statuts du Canada de 1948.

La question suivante, figurant au Feuilleton, est convertie en ordre de dépôt de document, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et l'ordre de la Chambre est transmis, en conséquence, au fonctionnaire compétent, à savoir:

Par M. Coldwell—1. Le *United Emergency Fund for Britain* avait-il été autorisé par quelque ministère du gouvernement fédéral?

2. Dans le cas de l'affirmative, en a-t-on terminé la vérification des recettes et des dépenses?

3. Quelles étaient ces recettes et ces dépenses et quelles sommes a-t-on versées en secours d'urgence à la Grande-Bretagne?

M. Bradley, membre du conseil privé du roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-dessus.

La Chambre reprend ensuite l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution tendant à octroyer certaines sommes d'argent pour faire face aux dépenses des forces de défense canadiennes de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation, et après avoir rapporté le progrès de nouveau accompli, le comité obtient la permission d'en reprendre l'étude plus tard ce jour même.

M. Drew ayant signalé la présence d'étrangers en Chambre;

M. l'Orateur met aux voix la question suivante: Les étrangers recevront-ils l'ordre de se retirer?—Et la question est rejetée, au vote suivant:

OUI:

MESSIEURS

Adamson,	Drew,	Higgins,	Pouliot,
Argue,	Fair,	Hodgson,	Quelch,
Balcer,	Fairclough, (M ^{me})	Johnston,	Ross (Souris),
Beyerstein,	Ferguson,	Jones,	Shaw,
Black (Cumberland),	Fleming,	Knight,	Smith (Calgary- Ouest),
Blackmore,	Fraser,	Knowles,	Stanfield,
Blair,	Fulton,	Lennard,	Stewart (Winnipeg- Nord),
Brooks,	Gagnon,	Low,	Thatcher,
Browne (Saint-Jean- Ouest),	Gibson,	Macdonnell (Greenwood),	Thomas,
Bryce,	Gillis,	MacInnis,	Tustin,
Cardiff,	Graydon,	McGregor,	White (Hastings- Peterborough),
Casselman,	Green,	McLure,	White (Middlesex- Est),
Catherwood,	Hansell,	Noseworthy,	Wright,
Coldwell,	Harkness,	Nowlan,	Wylie—64.
Courtemanche,	Harris (Danforth),	Pearkes,	
Coyle,	Hatfield,	Poulin,	
Diefenbaker,	Hees,		

NON:

MESSIEURS

Abbott,	Croll,	Huffman,	Murray (Oxford),
Anderson,	Darroch,	Hunter,	Murray (Cariboo),
Applewhaite,	Decore,	James,	Nixon,
Arsenault,	Demers,	Jeffery,	Parent,
Ashbourne,	Dewar,	Jutras,	Pearson,
Balcom,	Dickey,	Kent,	Picard,
Bater,	Dion,	Kickham,	Pinard,
Beaudoin,	Douglas,	Kirk (Digby-	Proudfoot,
Beaudry,	Dubé,	Yarmouth),	Prudham,
Benidickson,	Dumas,	Lafontaine,	Ratelle,
Bennett,	Eudes,	Laing,	Riley,
Bertrand,	Ferrie,	Langlois (Berthier-	Rinfret,
Blanchette,	Follwell,	Maskinongé),	Roberge,
Blue,	Fontaine,	Langlois (Gaspé),	Robertson,
Boivin,	Fournier (Hull),	Lapointe,	Rooney,
Bonnier,	Fournier (Maison-	Larson,	Ross (Hamilton-Est),
Boucher,	neuve-Rosemont),	Lefrançois,	St-Laurent,
Bourget,	Fulford,	Lesage,	Simmons,
Bradette,	Gardiner,	Little,	Sinclair,
Bradley,	Garland,	Macdonald	Sinnott,
Breithaupt,	Garson,	(Edmonton-Est),	Smith (Queens-
Brisson,	Gauthier	MacKenzie,	Shelburne),
Brown (Essex-	(Lac-Saint-Jean),	MacLean (Cap-	Smith (York-Nord),
Ouest),	Gauthier (Sudbury),	Breton-Nord	Smith (Moose-
Bruneau,	Gauthier (Lapointe),	et Victoria),	Mountain),
Byrne,	Gauthier (Portneuf),	Macnaughton,	Stewart (Yorkton),
Cameron,	George,	McCubbin,	Stick,
Campney,	Gingras,	McCulloch,	Stuart (Charlotte),
Cannon,	Gingues,	McDonald (Parry-	Studer,
Carroll,	Goode,	Sound-Muskoka),	Thomson,
Chevrier	Gosselin,	McIlraith,	Tremblay,
Clark,	Gour (Russell),	McIvor,	Valois,
Claxton,	Gourd (Chapleau),	McLean (Huron-	Via,
Cleaver,	Gregg,	Perth),	Ward,
Cloutier,	Harris (Grey-Bruce),	McWilliam,	Warren,
Conacher,	Harrison,	Major,	Weaver,
Corry,	Healy,	Maltais,	Weir,
Côté (Saint-Jean-	Hellyer,	Martin,	Whiteside,
Iberville-	Helme,	Massé,	Whitman,
Napierville),	Henderson,	Maybank,	Winkler,
Côté (Verdun-	Hetland,	Mayhew,	Winters,
La Salle),	Hosking,	Monette,	Wood—156.
Crestohl,	Howe,	Mott,	

La Chambre reprend ensuite l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution tendant à octroyer certaines sommes d'argent pour faire face aux dépenses des forces de défense canadiennes de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation, et après avoir rapporté le progrès de nouveau accompli, le comité obtient la permission d'en reprendre l'étude plus tard ce jour même.

En conformité de l'ordre spécial adopté le mercredi 6 septembre 1950:

A l'appel de l'ordre portant que la Chambre se forme en comité de voies et moyens;

M. Abbott, alors, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Macdonnell (Greenwood).

La Chambre reprend l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution tendant à octroyer certaines sommes d'argent pour faire face aux dépenses des forces de défense canadiennes de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu.—Que des sommes n'excédant pas \$142,200,200 soient attribuées à Sa Majesté en vue de pourvoir aux dépenses des forces de défense canadiennes de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation;

Que Sa Majesté, en outre, puisse contracter, au cours de l'année financière expirant le 31 mars 1951, des engagements relatifs aux dépenses des forces de défense canadiennes de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation pour les années futures, dont les montants n'excèdent pas \$409,257,821, en plus du montant total des engagements désignés dans l'annexe de la Loi des subsides n° 4, 1950;

Il est résolu, de plus, que des engagements, n'excédant pas \$5,310,000, en plus du montant des engagements désignés dans l'annexe de la Loi des subsides n° 4, 1950, puissent être contractés, au cours de l'année financière expirant le 31 mars 1951, pour les dépenses de recherches et perfectionnement de défense pour les années futures et, en outre, que des sommes n'excédant pas \$2,000,000 soient attribuées à Sa Majesté, à même le Fonds du revenu consolidé pour subvenir aux dépenses des services sur terre de la Gendarmerie royale du Canada, en plus de toute autre somme octroyée par le Parlement;

Et il est résolu, en outre, que des sommes n'excédant pas \$300,000,000 soient attribuées à Sa Majesté, à même le Fonds du revenu consolidé, en plus de toutes autres sommes octroyées par le Parlement pour la production, l'acquisition, la réparation et la fourniture d'équipement, de services, d'approvisionnements et d'outillage, pour l'usage des forces de défense du Canada et de celles de tout État partie au Traité de l'Atlantique-Nord, et la construction, l'amélioration et la réparation des installations, et l'acquisition, la transformation et l'entreposage de matériaux, d'approvisionnements et d'équipement requis pour produire et rendre autrement disponibles ces équipements, approvisionnements, services et installations;

Il est aussi prévu que le gouverneur en conseil sera autorisé à se procurer, par voie d'emprunt selon les dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, la somme ou les sommes d'argent requises, n'excédant pas en tout le montant de \$300,000,000, aux fins de couvrir les dépenses susdites, le principal et les intérêts de tout emprunt devant être imputés sur le Fonds du revenu consolidé et payés à même ledit fonds.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue une deuxième fois et agréée.

M. Claxton, pour M. Abbott, présente alors, avec la permission de la Chambre, le Bill n° 2, Loi octroyant une aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales, qui est lu une première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre portant que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution concernant les forces canadiennes; M. Claxton propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence se forme en comité plénier pour l'étude dudit projet de résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure concernant les forces canadiennes destinée:

1. A modifier la Loi sur la défense nationale en vue de stipuler que le gouverneur en conseil peut décréter l'établissement et autoriser le maintien de forces du service actif et peut placer les forces canadiennes en activité de service en conséquence d'une action entreprise par le Canada aux termes de la Charte des Nations Unies, du Traité de l'Atlantique-Nord ou de tout autre instrument semblable que le Canada peut souscrire pour la défense collective;

2. A soustraire certaine partie du personnel à l'application de la Loi des pensions de la milice; et

3. A assurer aux anciens combattants de contingents désignés comme contingents spéciaux certains avantages prévus par la législation sur les anciens combattants de la seconde guerre mondiale.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue une deuxième fois et agréée.

M. Claxton présente alors, avec la permission de la Chambre, le Bill n° 3, Loi concernant les forces canadiennes, qui est lu une première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre portant que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution concernant les préparatifs de défense et en vue de prévenir le désordre économique;

M. Howe propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Howe.

La Chambre s'ajourne ensuite à dix heures et quarante-cinq minutes du soir jusqu'à demain, à onze heures de l'avant-midi, en conformité de l'ordre spécial adopté le samedi 2 septembre 1950.

W. ROSS MACDONALD,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. White (Middlesex-Est)—Samedi prochain—QUESTION—Quelle a été, a) en 1949, b) en 1950 jusqu'à ce jour, la valeur totale de toutes les exportations à destination des pays suivants: (i) URSS, (ii) Hongrie, (iii) Tchécoslovaquie, (iv) Yougoslavie, (v) l'Allemagne orientale, (vi) Bulgarie, en indiquant les catégories ou le classement général de ces exportations?

M. Wright—Samedi prochain—QUESTION—1. Quel est, jusqu'à ce jour, dans chaque district militaire au Canada, le nombre de logements des hommes mariés dont on a terminé la construction?

2. Quel en est le nombre en voie de construction dans chacun de ces districts?

3. Dans chaque district, à l'égard de combien de logements, dont la construction n'est pas commencée, a-t-on accordé des contrats?

4. Quel est le coût moyen de ces logements dont la construction est maintenant terminée dans chaque district militaire?

5. Quel est le coût a) le plus élevé, b) le moins élevé, d'une unité de logement quelconque dont la construction est actuellement terminée dans chaque district?

Le ministre des Finances—Samedi prochain—En comité de voies et moyens—La résolution suivante.

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et de statuer:—

Que, à l'égard du revenu d'une société, à compter du 1^{er} septembre 1950, le taux d'impôt soit porté de 10 à 15 p. 100 sur le revenu ne dépassant pas \$10,000, et de 33 à 38 p. 100 sur le revenu dépassant \$10,000.

Le ministre des Finances—Samedi prochain—En comité de voies et moyens—La résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, et de statuer:—

1. Que la taxe d'accise sur les articles mentionnés à l'annexe 1 de la Loi, présentement établie à dix pour cent, soit portée à quinze pour cent.

2. Qu'il soit imposé, prélevé et perçu une taxe d'accise de quinze pour cent sur les articles suivants:

a) appareils et matériel électriques adaptés à l'usage ménager, soit couvertures, chauffe-plat; cafetières; fers à friser ou frisoirs; laveuses de vaisselle; mélangeurs d'aliments ou de boissons; hachoirs et broyeuses d'aliments; cirieuses et polisseuses de planchers; appareils pour la destruction des ordures ménagères; séchoirs à cheveux, fers à repasser et repasseuses; presse-fruits; bouilloires; humidificateurs portatifs; rasoirs et taille-barbe; grille-pain de toutes sortes, nettoyeurs-aspirateurs et leurs accessoires; gaufriers;

b) armes à feu et leurs pièces achevées et munitions, sauf pour fins militaires et policières;

- c) motocyclettes et tous autres véhicules automobiles à deux ou trois roues, y compris moteurs destinés à servir d'accessoires aux bicyclettes, mais à l'exclusion des véhicules spécialement destinés au transport des marchandises ou à l'usage des invalides;
- d) bâtons et balles de golf;
- c) cannes à pêche et moulinets.

3. Qu'il soit imposé, prélevé et perçu une taxe d'accise de trente pour cent sur les boissons carbonatées, les eaux gazeuses, les boissons non fermentées à base de jus de fruits (à l'exclusion des boissons comprenant au moins quatre-vingt-quinze pour cent de jus pur du fruit) et les boissons qui leur ressemblent et toutes les autres eaux gazeuses composées ou mélangées, placées dans des bouteilles ou autres contenants pour la vente.

4. Qu'il soit imposé, prélevé et perçu une taxe d'accise de cinquante cents la livre sur le gaz carbonique et les préparations semblables servant à la gazéification des boissons non alcooliques.

5. Qu'il soit imposé, prélevé et perçu une taxe d'accise de trente pour cent sur le bonbon, le chocolat, la gomme à mâcher et les confiseries qui peuvent être classées comme bonbons ou des succédanés des bonbons.

6. Que toute loi fondée sur la présente résolution entrera en vigueur le huitième jour de septembre 1950.

Le ministre des Finances—Samedi prochain—En comité de voies et moyens—La résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la Loi de l'accise, 1934, et de statuer:—

1. Que le droit d'accise sur les spiritueux distillés au Canada soit porté de onze dollars à douze dollars le gallon esprit-preuve.

2. Que le droit d'accise sur le brandy canadien soit porté de neuf dollars à dix dollars le gallon esprit-preuve.

3. Que le droit d'accise sur le malt soit porté de 16c. la livre à 21c. la livre.

4. Que toute loi fondée sur ce projet de résolution entrera en vigueur le huitième jour de septembre 1950.

Le ministre des Finances—Samedi prochain—En comité de voies et moyens—La résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier le Tarif des douanes, et de statuer:—

1. Que l'Annexe A du Tarif des douanes soit modifiée par la suppression des énumérations de denrées et de taux de droits de douane additionnels qui suivent:

Whiskey, brandy, rhum, genièvre et tous autres articles qui figurent aux numéros 156 et 156b du Tarif des douanes....\$7 le gallon esprit-preuve.

Ale, bière, porter et stout30c. le gallon.

et par la substitution des énumérations de denrées et de taux de droits de douane additionnels que voici:

Whiskey, brandy, rhum, genièvre et tous autres articles qui figurent aux divers postes du n° 156 du Tarif des douanes....\$8 le gallon esprit-preuve.

Ale, bière, porter et stout40c. le gallon.

2. Que toute loi fondée sur ce projet de résolution soit censée être entrée en vigueur le huitième jour de septembre 1950, et s'être appliquée à toutes les denrées énumérées dans cette résolution, qui ont été importées ou sorties d'entrepôt pour fins de consommation à compter de cette date, et s'être appliquée aux denrées importées antérieurement au sujet desquelles on n'a fait aucune inscription pour fins de consommation avant cette date.

N° 10

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 8 SEPTEMBRE 1950

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Fournier (*Hull*), membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 juin 1950:—Copie de toutes les feuilles de paie et relevé des matériaux achetés pour les travaux de réparation effectués au quai de St-Charles de Caplan, comté de Bonaventure (Québec), au cours de 1947, 1948 et 1949.

M. Côté (*Verdun-La Salle*), adjoint parlementaire au ministre du Travail, dépose sur le bureau, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du comité consultatif de l'assurance-chômage pour l'année financière terminée le 31 mars 1950, y compris des états financiers et statistiques, au 31 mars 1950, préparés par la Commission de l'assurance-chômage.

Aussi,—Neuvième rapport annuel de la Commission de l'assurance-chômage pour l'année financière terminée le 31 mars 1950 (version française).

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 septembre 1950:—Exemplaire du mémoire intitulé: *Salaires et embauchage dans l'industrie du Transport*, préparée par le ministère du Travail, division de l'Économique et des Recherches, en date du 26 octobre 1949, ainsi que copie de tous autres mémoires plus récents, traitant du même sujet, en la possession du ministère du Travail.

M. McCubbin, adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mai 1950:—Copie de tous les rapports techniques relatifs à la praticabilité de l'entreprise d'irrigation et d'aménagement sur la rivière Saskatchewan du sud reçus depuis le 1^{er} août 1949.

M. Abbott présente, avec la permission de la Chambre, le Bill n° 4, Loi établissant des dispositions temporaires pour la réglementation du crédit aux consommateurs, qui est lu une première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur la motion proposée par M. Howe: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution concernant les préparatifs de défense, etc., et en vue de prévenir le désordre économique.

Et après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier pour l'étude dudit projet de résolution.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi en vue d'autoriser le gouverneur en conseil à prendre des mesures destinées à empêcher la désorganisation possible des préparatifs de défense nécessaires pour sauvegarder la sécurité nationale et aider les Nations Unies conformément aux obligations prises par le Canada; de prévenir, en outre, un désordre et une gêne économiques d'une portée nationale; et d'autoriser la nomination d'adjoints et de conseillers auprès du ministre et la fixation de la rémunération et des frais à leur verser.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue une deuxième fois et agréée.

M. Howe présente alors, avec la permission de la Chambre, le Bill n° 5, Loi concernant les matières et services essentiels aux fins de défense et de sécurité nationale, qui est lue une première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre tendant à la deuxième lecture du Bill n° 2, Loi octroyant une aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationale;

M. Claxton, pour M. Abbott, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et une discussion s'élevant;

M. Drew, appuyé par M. Diefenbaker, propose en amendement: Que le Bill n° 2 ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais qu'il soit résolu que la Chambre, bien qu'elle soit disposée en tout temps à préparer notre défense nationale et à remplir nos obligations selon la Charte des Nations Unies, le Traité de l'Atlantique-Nord ou tout autre instrument semblable que le Canada peut souscrire pour la défense collective, déplore les conditions associées à la présentation et à l'étude de cette mesure, à savoir, que le Gouvernement ait refusé et refuse encore à la Chambre l'autorisation d'instituer, au cours de la présente session du Parlement, un comité spécial pour la défense natio-

nale qui permettrait ainsi à celle-ci de s'assurer des besoins et des exigences nécessaires en vue de cette défense nationale et en vue de l'accomplissement des susdites obligations.

Et ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée au vote suivant:—

OUI:

MESSIEURS

Argue,	Drew,	Herridge,	Nowlan,
Aylesworth,	Fairclough, (M ^{me})	Higgins,	Pearkes,
Balcer,	Ferguson,	Jones,	Smith (Calgary-
Black (Cumberland),	Fraser,	Knight,	Ouest),
Blair,	Fulton,	Knowles,	Stanfield,
Browne (Saint-Jean-	Gibson,	Lennard,	Stewart (Winnipeg-
Ouest),	Gillis,	Macdonnell	Nord),
Bryce,	Green,	(Greenwood),	Thatcher,
Catherwood,	Harkness,	MacInnis,	Tustin,
Coldwell,	Harris (Danforth),	McLure,	White (Middlesex-
Courtemanche,	Hatfield,	Murphy,	Est),
Diefenbaker,	Hees,	Noseworthy,	Wright—43.

NON:

MESSIEURS

Abbott,	Côté (Matapédia-	Goode,	MacLean (Cap-
Anderson,	Matane),	Gour (Russell),	Breton-Nord
Applewhaite,	Côté (Verdun-	Gourd (Chapleau),	et Victoria),
Ashbourne,	La Salle),	Hansell,	MacNaught,
Balcom,	Crestohl,	Harris (Grey-Bruce),	Macnaughton,
Bater,	Croll,	Hellyer,	McCann,
Benidickson,	Cruikshank,	Helme,	McCubbin,
Bennett,	Darroch,	Hetland,	McCulloch,
Blackmore,	Dechène,	Hosking,	McCusker,
Blanchette,	Decore,	Howe,	McIlraith,
Blue,	Denis,	Huffman,	McIvor,
Boisvert,	Dewar,	Hunter,	McLean (Huron-
Boivin,	Dickey,	James,	Perth),
Boucher,	Dion,	Jeffery,	McWilliam,
Bradette,	Douglas,	Johnston,	Major,
Bradley,	Dumas,	Jutras,	Maltais,
Brisson,	Fair,	Kent,	Martin,
Brown (Essex-	Ferrie,	Kirk (Digby-	Massé,
Ouest),	Fournier (Hull),	Yarmouth),	Mayhew,
Bruneau,	Fournier (Maison-	Lafontaine,	Monette,
Byrne,	neuve-Rosemont),	Laing,	Mott,
Cameron,	Fulford,	Langlois (Gaspé),	Murray (Oxford),
Campney,	Gardiner,	Lapointe,	Murray (Cariboo),
Carroll,	Garland,	Larson,	Nixon,
Carter,	Garson,	Leduc,	Pearson,
Chevrier,	Gauthier	Léger,	Poulin,
Claxton,	(Lac-Saint-Jean),	Lesage,	Proudfoot,
Cleaver,	Gauthier (Sudbury),	Little,	Prudham,
Cloutier,	Gauthier (Lapointe),	Low,	Quelch,
Corry,	Gauthier (Portneuf),	Macdonald	Richard
Côté (Saint-Jean-	George,	(Edmonton-Est),	(Ottawa-Est),
Iberville-	Gingras,	MacKenzie,	Riley,
Napierville),			Robertson.

Robinson,	Smith (Queens-	Thomson,	Weaver,
Rochefort,	Shelburne),	Tremblay,	Welbourn,
Rooney,	Stewart (Yorkton),	Valois,	Whiteside,
St-Laurent,	Stick,	Viau,	Whitman,
Simmons,	Stuart (Charlotte),	Ward,	Winkler,
Sinclair,	Thomas,	Warren,	Wood,
Sinnott,			Wylie—142.

Et comme la discussion se poursuit sur la motion principale;

M. Coldwell, appuyé par M. Wright, propose en amendement: Que le Bill n° 2 ne soit lu maintenant une deuxième fois, mais qu'il soit résolu que, de l'avis de la Chambre, la production et la vente des munitions et du matériel de guerre devraient être nationalisées.

Après discussion, ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée au vote suivant:—

OUI:

MESSIEURS

Argue,	Gillis,	Knight,	Noseworthy,
Bryce,	Herridge,	Knowles,	Stewart (Winnipeg-
Coldwell,	Jones,	MacInnis,	Nord),
			Wright—12.

NON:

MESSIEURS

Abbott,	Chevrier,	Fraser,	Kickham,
Anderson,	Claxton,	Fulford,	Kirk (Digby-
Applewhaite,	Cleaver,	Garland,	Yarmouth),
Ashbourne,	Cloutier,	Garson,	Lafontaine,
Balcom,	Côté (Saint-Jean-	Gauthier	Laing,
Bater,	Iberville-	(Lac-Saint-Jean),	Langlois (Gaspé),
Benidickson,	Napierville),	Gauthier (Sudbury),	Lapointe,
Bennett,	Côté (Matapédia-	Gauthier (Lapointe),	Larson,
Beyerstein,	Matane),	Gauthier (Portneuf),	Leduc,
Black (Cumberland),	Côté (Verdun-	George,	Léger,
Blackmore,	La Salle),	Gibson,	Lennard,
Blair,	Courtemanche,	Gingras,	Lesage,
Blanchette,		Goode,	Little,
Blue,	Crestohl,	Gour (Russell),	Low,
Boisvert,	Cruikshank,	Gourd (Chapleau),	Macdonald
Boivin,	Darroch,	Hansell,	(Edmonton-Est),
Boucher,	Dechêne,	Harkness,	Macdonnell
Bradette,	Decore,	Harris (Danforth),	(Greenwood),
Bradley,	Denis,	Harris (Grey-Bruce),	MacKenzie,
Brisson,	Dewar,	Hees,	MacLean (Cap-
Brooks,	Dickey,	Hellyer,	Breton-Nord
Brown (Essex-	Dion,	Helme,	et Victoria),
Ouest),	Douglas,	Hetland,	MacNaught,
Browne (Saint-Jean-	Drew,	Howe,	Macnaughton,
Ouest),	Dubé,	Huffman,	McCann,
Byrne,	Dumas,	Hunter,	McCulloch,
Cameron,	Fair,	James,	McCusker,
Campney,	Ferrie,	Jeffery,	McIlraith,
Carroll,	Fournier (Hull),	Johnston,	McIvor,
Carter,	Fournier (Maison-	Jutras,	McLean (Huron-
Catherwood,	neuve-Rosemont),	Kent,	Perth),

McWilliam,	Pearson,	Sinnott,	Simmons,
Major,	Poulin,	Smith (Calgary-	Tustin,
Maltais,	Proudfoot,	Ouest),	Valois,
Martin,	Prudham,	Smith (Queens-	Ward,
Massé,	Quelch,	Shelburne),	Warren,
Mayhew,	Ratelle,	Stewart (Yorkton),	Welbourn,
Monette,	Riley,	Stick,	White (Middlesex-
Mott,	Robertson,	Stuart (Charlotte) ,	Est),
Murphy,	Robinson,	Studer,	Whiteside,
Murray (Oxford),	Rooney,	Thomas,	Whitman,
Nixon,	St-Laurent,	Thomson,	Winkler,
Nowlan,	Shaw,	Tremblay,	Winters,
Pearkes,			Wood—156.

Et après plus ample discussion, la motion principale, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill est, en conséquence, lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement;

Avec la permission de la Chambre, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

A l'appel de l'ordre tendant à la deuxième lecture du Bill n° 3, Loi concernant les forces canadiennes;

M. Claxton propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill est, en conséquence, lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement;

Avec la permission de la Chambre, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et dix minutes, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, à demain, à onze heures de l'avant-midi, en conformité de l'ordre spécial adopté le samedi 2 septembre 1950.

W. ROSS MACDONALD,

Orateur.

Mr. Williams	John Williams	John Williams	John Williams
Mr. Macdonald	John Macdonald	John Macdonald	John Macdonald
Mr. Brown	John Brown	John Brown	John Brown
Mr. White	John White	John White	John White
Mr. Black	John Black	John Black	John Black
Mr. Green	John Green	John Green	John Green
Mr. Grey	John Grey	John Grey	John Grey
Mr. Blue	John Blue	John Blue	John Blue
Mr. Yellow	John Yellow	John Yellow	John Yellow
Mr. Purple	John Purple	John Purple	John Purple
Mr. Pink	John Pink	John Pink	John Pink
Mr. Orange	John Orange	John Orange	John Orange
Mr. Red	John Red	John Red	John Red
Mr. Grey	John Grey	John Grey	John Grey
Mr. Blue	John Blue	John Blue	John Blue
Mr. Yellow	John Yellow	John Yellow	John Yellow
Mr. Purple	John Purple	John Purple	John Purple
Mr. Pink	John Pink	John Pink	John Pink
Mr. Orange	John Orange	John Orange	John Orange
Mr. Red	John Red	John Red	John Red

En ce qui concerne la proposition de loi relative à la révision de la Loi sur la presse, le ministre a déclaré qu'il n'y avait rien de changé dans l'état des choses. Le ministre a également déclaré qu'il n'y avait rien de changé dans l'état des choses. Le ministre a également déclaré qu'il n'y avait rien de changé dans l'état des choses.

Le ministre a également déclaré qu'il n'y avait rien de changé dans l'état des choses. Le ministre a également déclaré qu'il n'y avait rien de changé dans l'état des choses. Le ministre a également déclaré qu'il n'y avait rien de changé dans l'état des choses.

Le ministre a également déclaré qu'il n'y avait rien de changé dans l'état des choses. Le ministre a également déclaré qu'il n'y avait rien de changé dans l'état des choses. Le ministre a également déclaré qu'il n'y avait rien de changé dans l'état des choses.

Le ministre a également déclaré qu'il n'y avait rien de changé dans l'état des choses. Le ministre a également déclaré qu'il n'y avait rien de changé dans l'état des choses. Le ministre a également déclaré qu'il n'y avait rien de changé dans l'état des choses.

Le ministre a également déclaré qu'il n'y avait rien de changé dans l'état des choses. Le ministre a également déclaré qu'il n'y avait rien de changé dans l'état des choses. Le ministre a également déclaré qu'il n'y avait rien de changé dans l'état des choses.

W. ROSE WOODWARD

Mr. Williams	John Williams	John Williams	John Williams
Mr. Macdonald	John Macdonald	John Macdonald	John Macdonald
Mr. Brown	John Brown	John Brown	John Brown
Mr. White	John White	John White	John White
Mr. Black	John Black	John Black	John Black
Mr. Green	John Green	John Green	John Green
Mr. Grey	John Grey	John Grey	John Grey
Mr. Blue	John Blue	John Blue	John Blue
Mr. Yellow	John Yellow	John Yellow	John Yellow
Mr. Purple	John Purple	John Purple	John Purple
Mr. Pink	John Pink	John Pink	John Pink
Mr. Orange	John Orange	John Orange	John Orange
Mr. Red	John Red	John Red	John Red
Mr. Grey	John Grey	John Grey	John Grey
Mr. Blue	John Blue	John Blue	John Blue
Mr. Yellow	John Yellow	John Yellow	John Yellow
Mr. Purple	John Purple	John Purple	John Purple
Mr. Pink	John Pink	John Pink	John Pink
Mr. Orange	John Orange	John Orange	John Orange
Mr. Red	John Red	John Red	John Red

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Diefenbaker*—Lundi prochain—QUESTION—1. Quelle quantité de beurre possède actuellement le Gouvernement?

2. Depuis le 1^{er} juillet, a-t-on vendu du beurre provenant des stocks du Gouvernement?

3. Dans l'affirmative, à quels pays?

4. Quel a été le produit net de ces ventes au cours de chaque mois, depuis le 1^{er} juillet?

M. *Balcom*—Lundi prochain—QUESTION—1. Quand la Loi sur l'assurance-chômage est-elle entrée en vigueur?

2. Quel était le taux primitif des contributions payables a) par l'employeur, b) par les employés, et quelles ont été les diverses modifications subséquentement apportées?

3. A quelles catégories d'employés s'applique la loi actuelle?

4. Les employés fédéraux, provinciaux et municipaux sont-ils assujétis à l'application de la loi? Sinon, pour quelles raisons?

5. Y a-t-il des dispositions spéciales à l'égard des employés temporaires dans le service public?

6. Étudiera-t-on la question de soustraire à l'application de la loi les sociétés ou organisations possédant leur propre plan de pension?

7. La loi s'applique-t-elle aux catégories d'employés dont le revenu est de \$3,000 à \$4,800? Dans l'affirmative, pour quelles raisons?

M. *Hatfield*—Lundi prochain—QUESTION—1. Quel est le prix courant actuel versé aux producteurs du Nouveau-Brunswick pour 165 livres de pommes de terre?

2. Quel est le coût moyen actuel de production et de vente, pour 165 livres de pommes de terre, au Nouveau-Brunswick?

3. Quel est le prix courant actuel versé aux producteurs de l'Île du Prince-Édouard par boisseau de pommes de terre vendues et livrées?

4. Quel est le coût moyen actuel de production d'un boisseau de pommes de terre vendues et livrées, dans l'Île du Prince-Édouard?

Le *ministre des Finances*—En comité de voies et moyens—La résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, et de statuer:—

1. Que la taxe d'accise sur les marchandises mentionnées à l'annexe I, à l'article 80A et à l'article 80B de la Loi, présentement établie à dix pour cent, soit portée à quinze pour cent.

2. Qu'il soit imposé, prélevé et perçu une taxe d'accise de quinze pour cent sur les articles suivants:

a) appareils et matériel électriques adaptés à l'usage ménager, soit couvertures, chauffe-plat; cafetières; fers à friser ou frisoirs; laveuses de vaisselle; mélangeurs d'aliments ou de boissons; hachoirs et

broyeuses d'aliments; cirieuses et polisseuses de planchers; appareils pour la destruction des ordures ménagères; séchoirs à cheveux, fers à repasser et repasseuses; presse-fruits; bouilloires; humidificateurs portatifs; rasoirs et taille-barbe; grille-pain de toutes sortes, nettoyeurs-aspirateurs et leurs accessoires; gaufriers;

b) armes à feu et leurs pièces achevées et munitions, sauf pour fins militaires et policières;

c) motocyclettes et tous autres véhicules automobiles à deux ou trois roues, y compris moteurs destinés à servir d'accessoires aux bicyclettes, mais à l'exclusion des véhicules spécialement destinés au transport des marchandises ou à l'usage des invalides;

d) bâtons et balles de golf;

e) cannes à pêche et moulinets.

3. Qu'il soit imposé, prélevé et perçu une taxe d'accise de trente pour cent sur les boissons carbonatées, les eaux gazeuses, les boissons non fermentées à base de jus de fruits (à l'exclusion des boissons comprenant au moins quatre-vingt-quinze pour cent de jus pur du fruit) et les boissons qui leur ressemblent et toutes les autres eaux gazeuses composées ou mélangées, placées dans des bouteilles ou autres contenants pour la vente.

4. Qu'il soit imposé, prélevé et perçu une taxe d'accise de cinquante cents la livre sur le gaz carbonique et les préparations semblables servant à la gazéification des boissons non alcooliques.

5. Qu'il soit imposé, prélevé et perçu une taxe d'accise de trente pour cent sur le bonbon, le chocolat, la gomme à mâcher et les confiseries qui peuvent être classées comme bonbons ou des succédanés des bonbons.

6. Que toute loi fondée sur la présente résolution entrera en vigueur le huitième jour de septembre 1950.

N° 11

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU SAMEDI 9 SEPTEMBRE 1950

La Chambre se réunit à onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

Quelque temps après;

Avec l'assentiment unanime, M. l'Orateur déclare que la séance est suspendue à loisir.

Midi et quarante-cinq minutes.

La Chambre reprend sa séance;

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill suivant, sans amendement, savoir:

Bill n° 3, Loi concernant les forces canadiennes.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT
OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 9 septembre 1950.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Robert Taschereau, juge de la Cour suprême du Canada, en qualité de député de

Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, aujourd'hui le samedi 9 septembre, à midi et quarante-cinq minutes, afin de donner la sanction royale à un bill.

Veillez agréer, Monsieur l'Orateur, l'assurance de ma haute considération,

Le Secrétaire adjoint du Gouverneur général,
J. F. DELAUTE.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des communes,
Ottawa.

Un message est reçu de l'honorable Robert Taschereau, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement à la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend à la salle du Sénat;

Et au retour;

M. l'Orateur rapporte que Son Honneur l'honorable député du Gouverneur général a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Loi concernant les forces canadiennes.

Trois heures de l'après-midi.

M. Chevrier, membre du conseil privé du roi, dépose sur le bureau.—Copies des arrêtés en conseil C.P. 3015, approuvé le 20 juin 1950, et C.P. 3742, approuvé le 2 août 1950, modifiant les règlements régissant la navigation aérienne, édictés sous le régime de la Loi de l'aéronautique, Statuts du Canada, 1944, article 6, chapitre 28.

M. McCann, membre du conseil privé du roi, pour M. Rinfret, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 septembre 1950,—État indiquant:—1. Aux fins du service postal, qu'entend-on par *villes patronales*?

2. A la lumière de cette définition, quels endroits au Canada le ministère des Postes désignent-il comme *villes patronales*?

3. De ces endroits (s'il en est), lesquels jouissent, entièrement aux frais du ministère des Postes, des services postaux, tels que livraison du courrier, bureaux de poste et personnel?

4. Le ministère des Postes a-t-il imposé aux résidents des *villes patronales* la condition qu'il n'assumera pas les frais postaux? Dans l'affirmative, quand?

5. Depuis l'imposition d'une telle condition, y eut-il des exceptions et à quels endroits?

6. Le ministère a-t-il le pouvoir d'imposer cette condition a) aux termes de la loi, b) en vertu de règlements postaux ou c) d'arrêtés en conseil?

A l'appel de l'ordre tendant à la deuxième lecture du Bill n° 5, Loi concernant les matières et services essentiels aux fins de défense et de sécurité nationale;

M. Howe propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et une discussion s'élevant;

M. Diefenbaker, appuyé par M. Drew, propose en amendement: Que le Bill n° 5 ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais qu'il soit résolu que la Chambre, tout en étant prête et disposée à adopter toutes les mesures propres à empêcher une gêne et un désordre économiques d'une portée nationale et à pourvoir à la réglementation nécessaire de la production, de la distribution et de l'emploi des matières et services pour des fins de défense, déplore les circonstances entourant la présentation et l'étude de cette mesure, à savoir que le Gouvernement n'ait pas indiqué et proclamé l'état d'urgence nationale qu'il cherche à invoquer pour motiver ce projet de loi et n'ait pas désigné les matières et les services qui seront assujétis aux dispositions de ce bill.

Et un débat s'élevant et se poursuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Howe.

Avec la permission, la Chambre retourne aux "Motions" sous la rubrique "Affaires de routine".

M. Claxton, membre du conseil privé du roi, dépose alors sur le bureau,— Copie de l'arrêté en conseil C.P. 4365, approuvé le 9 septembre 1950, ainsi qu'il suit:

Sur la recommandation du ministre de la Défense nationale, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil de décréter par les présentes ce qui suit:

Afin que des officiers et hommes des forces canadiennes, dont le nombre ne doit dépasser en aucun moment 15,000, puissent le plus efficacement participer à l'action entreprise par les Nations Unies pour rétablir la paix dans la République de Corée, les éléments constitutifs de la Marine royale du Canada, de l'Armée canadienne et du Corps d'aviation royal canadien, appelés, dans la Loi sur la défense nationale, les forces régulières, sont mis en activité de service par les présentes.

Sur motion de M. Fournier (*Hull*), la Chambre s'ajourne à six heures et cinq minutes du soir, jusqu'à lundi prochain, à onze heures de l'avant-midi, en conformité de l'ordre spécial adopté le samedi 2 septembre 1950.

W. ROSS MACDONALD,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Nowlan—Lundi prochain—QUESTION—1. En quelle quantité et pour quelle valeur a-t-on importé des États-Unis au Canada des jus d'agrumes de toutes catégories, au cours de l'année civile 1949 et au cours de chaque mois de l'année civile 1950 pour laquelle on possède des renseignements?

2. En quelle quantité et pour quelle valeur a-t-on importé des États-Unis au Canada des pommes ou des sous-produits de pomme de toutes catégories, au cours de l'année civile 1949 et au cours de chaque mois de l'année civile 1950 pour laquelle on possède des renseignements?

3. En quelle quantité et pour quelle valeur a-t-on importé des États-Unis au Canada des canneberges ou des sous-produits de canneberge, au cours de l'année civile 1949 et au cours de chaque mois de l'année civile 1950 pour laquelle on possède des renseignements?

N° 12

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 1950

Onzes heures du matin.

PRIÈRES.

M. Blanchette, adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale, dépose sur le bureau,—Copie des ordonnances et règlements applicables à la Marine royale du Canada, publiés dans la *Gazette du Canada* au cours de la période du 28 août au 10 septembre 1950 inclusivement, en vertu des dispositions de l'article 40 de la loi sur le service naval, chapitre 23 des Statuts du Canada de 1944-1945.

Aussi,—Copie des ordonnances et règlements applicables à l'armée canadienne, publiés dans la *Gazette du Canada* au cours de la période du 28 août au 10 septembre 1950 inclusivement, en vertu des dispositions de l'article 141 de la loi de la milice, chapitre 132, S.R.C., 1927, et de ses modifications.

Et aussi,—Copie des ordonnances et règlements applicables au Corps d'aviation royal canadien, publiés dans la *Gazette du Canada*, au cours de la période du 28 août au 10 septembre 1950 inclusivement, en vertu des dispositions de l'article 16, paragraphe 2, de la loi sur le Corps d'aviation royal canadien, chapitre 15 des Statuts du Canada de 1940.

M. Prudham, adjoint parlementaire au ministre des Ressources et du Développement économique, dépose sur le bureau,—État des répartitions et mises à point des dettes contractées pour avances de graines de semence, de fourrage et de toute autre aide, avec le détail des acquittements et libérations, pour la période du 1^{er} février au 9 septembre 1950, aux termes de l'article 2, chapitre 51, Statuts du Canada, 1926-1927, Loi concernant certaines dettes dues à la Couronne.

M. Pearson, membre du conseil privé du roi, dépose sur le bureau,—Troisième rapport de Nelson T. Johnson, secrétaire général, sur les travaux de la Commission pour l'Extrême-Orient (24 décembre 1948-30 juin 1950), organisme international chargé de formuler les principes concernant le contrôle du Japon, daté de Washington, D.C., le 30 juin 1950 (versions anglaise et française).

La question suivante, figurant au Feuilleton, est convertie en ordre de dépôt de document, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et l'ordre de la Chambre est transmis, en conséquence, au fonctionnaire compétent, à savoir:

Par M. White (*Middlesex-Est*)—Combien de personnes le Service civil a-t-il employés comme membres du personnel de la défense civile a) au cours de l'année précédant le 30 juin 1950, b) depuis le 30 juin 1950 jusqu'à ce jour?

M. Bradley, membre du conseil privé du roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-dessus.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur la motion proposée par M. Howe: Que le Bill n° 5, Loi concernant les matières et services essentiels aux fins de défense et de sécurité nationale, soit maintenant lu une deuxième fois.

Et sur la motion proposée en amendement par M. Diefenbaker, appuyé par M. Drew: Que le Bill n° 5 ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais qu'il soit résolu que la Chambre, tout en étant prête et disposée à adopter toutes les mesures propres à empêcher une gêne et un désordre économiques d'une portée nationale et à pourvoir à la réglementation nécessaire de la production, la distribution et l'emploi de matières et services pour des fins de défense, déplore les circonstances entourant la présentation et l'étude de cette mesure, à savoir que le Gouvernement n'ait pas indiqué et proclamé l'état d'urgence nationale qu'il cherche à invoquer pour motiver ce projet de loi et n'ait pas désigné les matières et services qui seront assujétis aux dispositions de ce bill.

Et après plus ample discussion, ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée, au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Adamson,	Coyle,	Harkness,	McGregor,
Balcer,	Diefenbaker,	Harris (Danforth),	McLure,
Black (Cumberland),	Drew,	Hees,	Nowlan,
Blair,	Fairclough, (M ^{me})	Higgins,	Smith (Calgary-
Brooks,	Ferguson,	Hodgson,	Ouest),
Browne (Saint-Jean-	Fleming,	Homuth,	Tustin,
Ouest),	Fulton,	Lennard,	White (Hastings-
Casselman,	Graydon,	Macdonnell	Peterborough),
Catherwood,	Green,	(Greenwood),	White (Middlesex-
Charlton,			Est)—33.

NON:

Messieurs

Abbott,	Decore,	Kickham,	Noseworthy,
Anderson,	Dewar,	Kirk (Digby-	Pearson,
Applewhaite,	Dion,	Yarmouth),	Picard,
Argue,	Douglas,	Knight,	Pouliot,
Ashbourne,	Dubé,	Knowles,	Quelch,
Bater,	Dumas,	Lafontaine,	Riley,
Benidickson,	Fair,	Laing,	Roberge,
Bennett,	Ferrie,	Langlois (Berthier-	Robertson,
Bertrand,	Fournier (Hull),	Maskinongé),	Robinson,
Beyerstein,	Gardiner,	Langlois (Gaspé),	Rooney,
Blackmore,	Garland,	Larson,	St-Laurent,
Blanchette,	Garson,	Léger,	Shaw,
Boisvert,	Gauthier (Sudbury),	Little,	Simmons,
Boivin,	Gauthier (Lapointe),	Low,	Sinclair,
Boucher,	George,	Macdonald	Sinnott,
Bourget,	Gibson,	(Edmonton-Est),	Smith (Queens-
Bradette,	Gillis,	MacKzie,	Shelburne),
Bradley,	Gingras,	MacLan (Cap	Smith (York-Nord),
Brisson,	Gingues,	Breton-Nord	Stewart (Yorkton),
Brown (Essex-	Goode,	et Victoria),	Stewart (Winnipeg-
Ouest),	Gourd (Chapleau),	MacNaught,	Nord),
Bruneau,	Hansell,	Macnaughton,	Stick,
Bryce,	Harris (Grey-Bruce),	McCann,	Stuart (Charlotte),
Campney,	Harrison,	McCubbin,	Thomas,
Carroll,	Healy,	McCulloch,	Tremblay,
Carter,	Hellyer,	McCusker,	Ward,
Cavers,	Helme,	McIlraith,	Warren,
Clark,	Henderson,	McIvor,	Weaver,
Coldwell,	Herridge,	McLean (Huron-	Weir,
Côté (Saint-Jean-	Hetland,	Perth),	Welbourn,
Iberville-	Huffman,	McWilliam,	Whiteside,
Napierville),	Hunter,	Massé,	Whitman,
Côté (Matapédia-	Jeffery,	Mayhew,	Winkler,
Matane),	Johnston,	Mott,	Winters,
Crestohl,	Jones,	Murray (Oxford),	Wood,
Darroch,	Jutras,	Murray (Cariboo),	Wright,
Dechène,	Kent,	Nixon,	Wylie—136.

Et après plus ample discussion, la motion principale, mise aux voix, est agréée, sur division.

Ledit bill est, en conséquence, lu une deuxième fois, sur division, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, et la troisième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Avec la permission, la Chambre retourne aux "Motions" sous la rubrique "Affaires de routine".

M. St-Laurent, membre du conseil privé du roi, dépose alors sur le bureau, — Copie de l'arrêté en conseil C.P. 4305, approuvé le 11 septembre 1950: prorogeant de quinze jours le délai de trente jours prévu par l'article cinq de la Loi sur le maintien de l'exploitation des chemins de fer et au cours desquels les compagnies de chemins de fer et les syndicats peuvent en venir à une entente aux termes de ladite loi.

Et aussi,—Copie d'une lettre, en date du 9 septembre 1950, signée conjointement par les compagnies de chemins de fer et les syndicats, demandant de proroger de trente jours le délai prévu pour des négociations.

A l'appel de l'ordre tendant à la deuxième lecture du Bill n° 4, Loi établissant des dispositions temporaires pour la réglementation du crédit aux consommateurs;

M. Abbott propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill est, en conséquence, lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié ainsi qu'il a été amendé;

Avec la permission, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Sur motion de M. Fournier (*Hull*), la Chambre s'ajourne alors à dix heures et quarante minutes du soir, jusqu'à demain, à onze heures de l'avant-midi, en conformité de l'ordre spécial adopté le samedi 2 septembre 1950.

W. ROSS MACDONALD,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Catherwood*—Mercredi prochain—QUESTION—Combien de livres de bacon a-t-on exportées en Grande-Bretagne, au cours des neuf mois expirant le 31 août 1950?

M. *Catherwood*—Mercredi prochain—QUESTION—1. Combien d'immigrants, en provenance de tous pays, sont entrés au Canada, au cours des six mois expirant le 30 juin 1950?

2. Combien d'immigrants sont entrés au Canada, au cours des douze mois expirant le 31 décembre 1949?

M. *Knowles*—Mercredi prochain—QUESTION—1. Au cours de chacune des cinq dernières années, combien d'employés du gouvernement fédéral ont obtenu d'être maintenus en fonction même après avoir atteint soixante-cinq ans?

2. Les employés ainsi maintenus en fonction après avoir atteint soixante-cinq ans ont-ils droit à une augmentation de pension lors de leur retraite?

3. Au cours de chacune des cinq dernières années, à combien d'employés du gouvernement fédéral a-t-on refusé d'accorder une prolongation de service au delà de soixante-cinq ans?

4. Sur quoi se fonde-t-on pour a) accorder, b) refuser ces demandes?

M. *Smith* (Queens-Shelburne)—Mercredi prochain—QUESTION—1. A-t-on donné des instructions concernant la remise de travaux publics en Nouvelle-Écosse?

2. Dans l'affirmative, quelles sont-elles et a-t-on pris en considération la disponibilité de la main-d'œuvre et des matériaux dans cette province?

3. A-t-on remis la construction d'édifices publics?

4. Dans l'affirmative, à quels endroits?

5. Poursuivra-t-on la construction a) des brise-lames et des quais qui pressent le plus en vue de la production, b) du balisage des eaux en vue de protéger les pêcheurs propriétaires de petits navires?

M. *Kirk* (Digby-Yarmouth)—Mercredi prochain—QUESTION—Où en est-on rendu avec le projet de service d'un bac transbordeur entre Yarmouth (Nouvelle-Écosse) et un port du Maine, (États-Unis d'Amérique)?

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Gauthier (Montréal) — Question — Comptes de l'année 1937-1938. — Les comptes de l'année 1937-1938 ont-ils été examinés par le Comité d'audit ?

M. Gauthier (Montréal) — Question — Comptes d'investissement. — Le montant des fonds investis au Canada, au cours des années 1937-1938 et 1938-1939, a-t-il augmenté ?

M. Gauthier (Montréal) — Question — Investissements. — Au cours de l'année 1937-1938, le montant des fonds investis au Canada a-t-il augmenté ?

M. Gauthier (Montréal) — Question — Investissements. — Les fonds investis au Canada au cours de l'année 1937-1938 ont-ils augmenté ?

M. Gauthier (Montréal) — Question — Investissements. — Le montant des fonds investis au Canada au cours de l'année 1937-1938 a-t-il augmenté ?

M. Gauthier (Montréal) — Question — Investissements. — Le montant des fonds investis au Canada au cours de l'année 1937-1938 a-t-il augmenté ?

M. Gauthier (Montréal) — Question — Investissements. — Le montant des fonds investis au Canada au cours de l'année 1937-1938 a-t-il augmenté ?

M. Gauthier (Montréal) — Question — Investissements. — Le montant des fonds investis au Canada au cours de l'année 1937-1938 a-t-il augmenté ?

M. Gauthier (Montréal) — Question — Investissements. — Le montant des fonds investis au Canada au cours de l'année 1937-1938 a-t-il augmenté ?

N° 13

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 12 SEPTEMBRE 1950

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Prudham, adjoint parlementaire au ministre des Ressources et du Développement économique, dépose sur le bureau,—Copies d'arrêtés en conseil établis en vertu des dispositions de la Loi de la Convention concernant les oiseaux migrateurs, chapitre 16 des Statuts du Canada, 1932-1933, comme il suit:

Arrêté en conseil C.P. 3289, approuvé le 5 juillet 1950: établissant le refuge d'oiseaux de Pine Lake.

Arrêté en conseil C.P. 4006, approuvé le 17 août 1950: établissant des règlements en vue de la protection des oiseaux migrateurs, applicables à compter du 1^{er} septembre 1950.

Aussi,—Rapport annuel de la Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales pour l'année financière terminée le 31 mars 1950, en conformité de l'article 10, chapitre 59 des Statuts du Canada, 1947.

Et aussi,—Copies des ordonnances rendues par le commissaire en conseil des Territoires du Nord-Ouest au cours de la période du 23 juin au 8 septembre 1950, conformément à l'article 13 de la Loi des Territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, S.R.C., 1927.

M. Garson, membre du conseil privé du roi, dépose sur le bureau,—Rapport annuel du commissaire de la loi des enquêtes sur les coalitions pour l'année financière terminée le 31 mars 1950.

M. Blanchette, adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale, dépose sur le bureau,—État annuel du Compte de pension des services permanents, comprenant les pensions, allocations et gratifications accordées au cours

de l'année financière terminée le 31 mars 1950, conformément à l'article 57 (1) de la Loi sur les pensions des services de défense, chapitre 32 des Statuts du Canada, 1950.

A l'appel de l'ordre tendant à la troisième lecture du Bill n° 5, Loi concernant les matières et services essentiels aux fins de défense et de sécurité nationale:

M. Howe propose, Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

Ledit bill est, en conséquence, lu une troisième fois et adopté, sur division.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur la motion proposée par M. Abbott: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité de voies et moyens.

Et comme la question est mise en délibération;

M. Macdonnell (*Greenwood*), appuyé par M. Smith (*Calgary-Ouest*), propose en amendement: Que tous les mots suivants "Que" jusqu'à la fin de la question soient rayés et remplacés par les suivants:

"la Chambre regrette qu'à l'instant même où le peuple canadien ait à supporter le lourd fardeau d'une augmentation sans cesse croissante du prix des nécessités de la vie et ait à faire face à des dépenses extraordinaires pour la défense nationale, le Gouvernement n'ait pas pris des mesures énergiques en vue de restreindre les dépenses non essentielles et d'améliorer le rendement général de l'administration."

Et une discussion s'élevant;

M. Stewart (*Winnipeg-Nord*), appuyé par M. Argue, propose en amendement à ladite proposition d'amendement: Que l'amendement soit modifié en y ajoutant les mots suivants:

"Nous regrettons, en outre, que le Gouvernement n'ait pas protégé la population de ce pays contre le mercantilisme en instituant un impôt sur les surplus de bénéfices."

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Blackmore.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant:

Bill n° 2, Loi octroyant une aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationale.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, sans amendement:

Bill n° 4, Loi établissant des dispositions temporaires pour la réglementation du crédit aux consommateurs.

A onze heures du soir, M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain, à onze heures de l'avant-midi, en conformité de l'ordre spécial adopté le samedi 2 septembre 1950.

W. ROSS MACDONALD,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

Le *premier ministre*—La Chambre en comité plénier pour l'étude de la résolution suivante:—

Résolu.—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi concernant le versement d'allocations de session aux sénateurs et aux membres de la Chambre des communes, ainsi que le paiement de leurs frais ordinaires de déplacement, de transport et de subsistance, en cas d'ajournement du Parlement pendant plus d'une semaine et de reprise subséquente de ses séances.

Le *premier ministre*—Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera après avoir terminé les affaires courantes de la session, demeure ajournée jusqu'au 14 février 1951. Toutefois, s'il apparaît à la satisfaction de M. l'Orateur, après consultation du gouvernement de Sa Majesté, que, dans l'intérêt public, la Chambre devrait se réunir plus tôt dans l'intervalle, M. l'Orateur peut faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction. La Chambre alors se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée jusqu'à cette date.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

Le premier objet de la présente motion est de demander que le gouvernement se retire de la situation actuelle en ce qui concerne les relations avec les Etats-Unis.

Le second objet de la présente motion est de demander que le gouvernement se retire de la situation actuelle en ce qui concerne les relations avec le Canada.

Le troisième objet de la présente motion est de demander que le gouvernement se retire de la situation actuelle en ce qui concerne les relations avec l'Espagne.

Le quatrième objet de la présente motion est de demander que le gouvernement se retire de la situation actuelle en ce qui concerne les relations avec l'Italie.

Le cinquième objet de la présente motion est de demander que le gouvernement se retire de la situation actuelle en ce qui concerne les relations avec la France.

Le sixième objet de la présente motion est de demander que le gouvernement se retire de la situation actuelle en ce qui concerne les relations avec l'Allemagne.

Le septième objet de la présente motion est de demander que le gouvernement se retire de la situation actuelle en ce qui concerne les relations avec l'Autriche.

Le huitième objet de la présente motion est de demander que le gouvernement se retire de la situation actuelle en ce qui concerne les relations avec la Prusse.

Le neuvième objet de la présente motion est de demander que le gouvernement se retire de la situation actuelle en ce qui concerne les relations avec la Russie.

Le dixième objet de la présente motion est de demander que le gouvernement se retire de la situation actuelle en ce qui concerne les relations avec la Chine.

Le onzième objet de la présente motion est de demander que le gouvernement se retire de la situation actuelle en ce qui concerne les relations avec le Japon.

Le douzième objet de la présente motion est de demander que le gouvernement se retire de la situation actuelle en ce qui concerne les relations avec l'Inde.

Le treizième objet de la présente motion est de demander que le gouvernement se retire de la situation actuelle en ce qui concerne les relations avec l'Australie.

Le quatorzième objet de la présente motion est de demander que le gouvernement se retire de la situation actuelle en ce qui concerne les relations avec la Nouvelle-Zélande.

Le quinzième objet de la présente motion est de demander que le gouvernement se retire de la situation actuelle en ce qui concerne les relations avec l'Afrique du Sud.

Le seizième objet de la présente motion est de demander que le gouvernement se retire de la situation actuelle en ce qui concerne les relations avec l'Amérique du Sud.

N^o 14

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 13 SEPTEMBRE 1950

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

M. Bradley, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mai 1950,—État indiquant:—1. A l'égard de chaque division ou de chaque département du gouvernement dont il est fait mention aux pages 2 et 3 du Budget des dépenses de l'année financière expirant le 31 mars 1951, quels sont les divers modèles et formats de papeterie de correspondance actuellement autorisés?

2. Quels sont les divers modèles et formats d'enveloppes actuellement autorisés?

3. Quels sont les divers modèles et formats de papier-notes actuellement autorisés?

M. McIlraith, adjoint parlementaire au ministre du Commerce, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 septembre 1950,—État indiquant:—1. Entre le 1^{er} août 1949 et le 31 juillet 1950, combien de boisseaux de blé les producteurs ont-ils livrés à la Commission canadienne du blé?

2. Entre le 1^{er} août 1949 et le 30 juillet 1950, combien de boisseaux de blé la Commission canadienne du blé a-t-elle vendus?

3. Quel a été le prix moyen par boisseau du blé vendu au cours de cette période?

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 24 avril 1950:—Copie de toute correspondance échangée entre le Gouvernement fédéral, ou l'un de ses ministres, ministères, départements ou fonctionnaires, et la *Dominion Steel and Coal Company* ou la *Dominion Coal Company*, relativement à un prêt de \$7,500,000; ainsi que copie de l'entente conclue entre le Gouvernement fédéral et la société.

M. Prudham, adjoint parlementaire au ministre des Ressources et du Développement économique, dépose sur le bureau,—Exemplaires des règlements et arrêtés en conseil établis par le gouverneur en conseil au cours de la période du 14 février au 1^{er} juin 1950, autorisant la vente de toute terre ou la concession de quelque intérêt dans toute terre, conformément à l'article 75 de la Loi des terres fédérales, chapitre 113, S.R.C., 1927 (La Loi des terres fédérales a été abrogée par la Loi de 1950 sur les terres territoriales).

M. McCubbin, adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture, dépose sur le bureau,—Rapport annuel de l'Office de soutien des prix agricoles pour l'année financière terminée le 31 mars 1950.

Les questions suivantes, figurant au Feuilleton, sont converties en ordres de dépôt de documents, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les ordres de la Chambre sont transmis, en conséquence, aux fonctionnaires compétents, à savoir:

Par M. White (*Middlesex-Est*)—Quelle a été, a) en 1949, b) en 1950 jusqu'à ce jour, la valeur totale de toutes les exportations à destination des pays suivants: (i) URSS, (ii) Hongrie, (iii) Tchécoslovaquie, (iv) Yougoslavie, (v) l'Allemagne orientale, (vi) Bulgarie, en indiquant les catégories ou le classement général de ces exportations?

M. McLraith, adjoint parlementaire au ministre du Commerce, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-dessus.

Par M. Wright—1. Quel est, jusqu'à ce jour, dans chaque district militaire au Canada, le nombre de logements des hommes mariés dont on a terminé la construction?

2. Quel en est le nombre en voie de construction dans chacun de ces districts?

3. Dans chaque district, à l'égard de combien de logements, dont la construction n'est pas commencée, a-t-on accordé des contrats?

4. Quel est le coût moyen de ces logements dont la construction est maintenant terminée dans chaque district militaire?

5. Quel est le coût a) le plus élevé, b) le moins élevé, d'une unité de logement quelconque dont la construction est actuellement terminée dans chaque district?

Par M. Balcom—1. Quand la Loi sur l'assurance-chômage est-elle entrée en vigueur?

2. Quel était le taux primitif des contributions payables a) par l'employeur, b) par les employés, et quelles ont été les diverses modifications subséquentement apportées?

3. A quelles catégories d'employés s'applique la loi actuelle?

4. Les employés fédéraux, provinciaux et municipaux sont-ils assujétis à l'application de la loi? Sinon, pour quelles raisons?

5. Y a-t-il des dispositions spéciales à l'égard des employés temporaires dans le service public?

6. Étudiera-t-on la question de soustraire à l'application de la loi les sociétés ou organisations possédant leur propre plan de pension?

7. La loi s'applique-t-elle aux catégories d'employés dont le revenu est de \$3,000 à \$4,800? Dans l'affirmative, pour quelles raisons?

M. Côté (*Verdun-La Salle*), adjoint parlementaire au ministre du Travail, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-dessus.

Par M. Nowlan—1. En quelle quantité et pour quelle valeur a-t-on importé des États-Unis au Canada des jus d'agrumes de toutes catégories, au cours de l'année civile 1949 et au cours de chaque mois de l'année civile 1950 pour laquelle on possède des renseignements?

2. En quelle quantité et pour quelle valeur a-t-on importé des États-Unis au Canada des pommes ou des sous-produits de pomme de toutes catégories, au cours de l'année civile 1949 et au cours de chaque mois de l'année civile 1950 pour laquelle on possède des renseignements?

3. En quelle quantité et pour quelle valeur a-t-on importé des États-Unis au Canada des canneberges ou des sous-produits de canneberge, au cours de l'année civile 1949 et au cours de chaque mois de l'année civile 1950 pour laquelle on possède des renseignements?

M. McIlraith, adjoint parlementaire au ministre du Commerce, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-dessus.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur la motion proposée par M. Abbott: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité de voies et moyens.

Et sur la motion proposée en amendement par M. Macdonnell (*Greenwood*), appuyé par M. Smith (*Calgary-Ouest*): Que tous les mots après le mot "Que" jusqu'à la fin de la question soient rayés et remplacés par les suivants:

"la Chambre regrette qu'à l'instant même où le peuple canadien ait à supporter le lourd fardeau d'une augmentation sans cesse croissante du prix des nécessités de la vie et à faire face à des dépenses extraordinaires pour la défense nationale, le Gouvernement n'ait pas pris des mesures énergiques en vue de restreindre les dépenses non essentielles et d'améliorer le rendement général de l'administration."

Et sur la motion proposée en amendement à ladite proposition d'amendement: Que l'amendement soit modifié en y ajoutant les mots suivants:

"Nous regrettons, en outre, que le Gouvernement n'ait pas protégé la population de ce pays contre le mercantilisme en instituant un impôt sur les surplus de bénéfices."

Et la discussion se poursuivant;

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Avant de mettre le sous-amendement aux voix, je désire faire observer que j'ai permis de réserver certaines motions vu le caractère d'urgence de cette session spéciale, mais qu'en temps ordinaire j'aurais été porté à les déclarer irrégulières. Dans certains cas j'ai exprimé un doute; dans d'autres je ne l'ai pas fait bien qu'il fût tout aussi réel. Par exemple, il me semble que l'amendement proposé au bill n° 5, à l'étape de la 2^e lecture, était irrégulier, du moins en partie, en tant que la désignation des matières et des services devant être visés par le bill aurait pu se faire par la proposition d'un amendement approprié lors de l'étude du projet de loi en comité. Voir les *Parliamentary Rules and Forms* de Beauchesne, troisième édition, commentaire 658. De plus, je ne suis pas convaincu que les mots "exprimant certaines opinions sur les circonstances qui se rattachent à la présentation ou au progrès". qu'on trouve dans le commentaire 657 de la troisième édition de l'ouvrage de Beauchesne, prévoient des circonstances semblables à celles qui sont énoncées dans l'amendement.

De même, il me semble que la régularité du sous-amendement à l'étude est douteuse en ce sens que, bien qu'il se rattache d'une certaine façon aux mots d'introduction de l'amendement, il n'a pas pour objet de modifier l'amendement en aucun point important, mais de fait porte sur de nouvelles questions qui sont étrangères à l'amendement. Voir le commentaire 364 de la troisième édition de l'ouvrage de Beauchesne.

Comme la session tire à sa fin, je ne voudrais pas me montrer trop sévère. Pour ce motif et comme il n'y aura pas d'autre occasion de soulever régulièrement le sujet dont il est question dans le sous-amendement, je permets qu'il reste tel quel. En outre, je n'ignore pas qu'on accorde beaucoup de latitude à l'égard des amendements proposés à la motion tendant à voter une Adresse en réponse au discours du trône et au cours du débat sur l'exposé budgétaire.

Par ailleurs, j'espère qu'à la prochaine session régulière de la Chambre, les députés, dans la rédaction des motions et surtout des projets d'amendements, respecteront plus scrupuleusement les règles régissant leur admissibilité. En agissant ainsi, ils réduiront au minimum les débats sur la procédure et faciliteront de beaucoup l'exécution ordonnée des travaux de la Chambre.

Et ladite proposition d'amendement à l'amendement, mise aux voix, est rejetée au vote suivant:

QUI:

Messieurs

Argue,	Diefenbaker,	Hodgson,	Poulin,
Balcer,	Drew,	Homuth,	Quelch,
Beyerstein,	Fair,	Johnston,	Shaw,
Black (Cumberland),	Fairclough, (M ^{me})	Jones,	Smith (Calgary- Ouest),
Blackmore,	Ferguson,	Knight,	Stewart (Winnipeg- Nord),
Blair,	Fraser,	Knowles,	Thomas,
Brooks,	Fulton,	Lennard,	Tustin,
Browne (Saint-Jean- Ouest),	Gillis,	Low,	White (Hastings- Peterborough),
Bryce,	Hansell,	MacInnis,	White (Middlesex- Est),
Casselman,	Harkness,	McGregor,	Wright,
Catherwood,	Harris (Danforth),	McLure,	Wylie—53.
Coldwell,	Hees,	Noseworthy,	
Courtemanche,	Herridge,	Nowlan,	
Coyle,	Higgins,	Pearkes,	

NON:

Messieurs

Anderson,	Bradette,	Cleaver,	Ferrie,
Applewhaite,	Bradley,	Conacher,	Follwell,
Ashbourne,	Breithaupt,	Corry,	Fontaine,
Balcom,	Brisson,	Côté (Saint-Jean- Iberville- Napierville),	Fournier (Hull),
Bater,	Brown (Essex- Ouest),	Côté (Verdun- (La Salle),	Fournier (Maison- neuve-Rosemont),
Beaudoin,	Bruneau,	Cruickshank,	Fulford,
Beaudry,	Byrne,	Darroch,	Garland,
Benidickson,	Cameron,	Dechêne,	Garson,
Bennett,	Campney,	Denis,	Gauthier
Bertrand,	Cannon,	Dewar,	(Lac-Saint-Jean),
Blanchette,	Carroll,	Dion,	Gauthier (Sudbury),
Blue,	Carter,	Dubé,	Gauthier (Lapointe),
Boisvert,	Cauchon,	Dumas,	Gauthier (Portneuf),
Boivin,	Cavers,	Eudes,	George,
Bonnier,	Chevrier,		Gibson,
Boucher,	Claxton,		Gingras,
Bourget,			

Gingues,	Lafontaine,	McIlraith,	Rinfret,
Goode,	Laing,	McIvor,	Roberge,
Gosselin,	Langlois (Berthier-	McWilliam,	Robertson,
Gour (Russell),	Maskinongé),	Major,	Robinson,
Gourd (Chapleau),	Langlois (Gaspé),	Maltais,	Rooney,
Gregg,	Lapointe,	Martin,	St-Laurent,
Harris (Grey-Bruce),	Larson,	Massé,	Sinclair,
Harrison,	Leduc,	Monette,	Smith (Queens-
Healy,	Lefrançois,	Mott,	Shelburne),
Hellyer,	Léger,	Murray (Oxford),	Smith (York-Nord),
Helme,	Little,	Murray (Cariboo),	Stewart (Yorkton),
Hetland,	Macdonald	Mutch,	Stick,
Hosking,	(Edmonton-Est),	Nixon,	Stuart (Charlotte),
Howe,	MacKenzie,	Parent,	Tremblay,
Huffman,	MacLean (Cap-	Picard,	Valois,
Hunter,	Breton-Nord	Pinard,	Viau,
Jeffery,	et Victoria),	Pouliot,	Warren,
Jutras,	MacNaught,	Power,	Weaver,
Kent,	Macnaughton,	Proudfoot,	Weir,
Kickham,	McCann,	Ratelle,	Whitman,
Kirk (Antigonish-	McCubbin,	Richard	Winkler,
Guysborough),	McCulloch,	(Gloucester),	Winters,
Kirk (Digby-	McDonald (Parry-	Riley,	Wood—147.
Yarmouth),	Sound-Muskoka),		

Et après plus ample discussion, ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée au vote suivant:

OUI:

Messieurs

Adamson,	Diefenbaker,	Higgins,	Poulin,
Argue,	Drew,	Hodgson,	Quelch,
Balcer,	Fair,	Homuth,	Shaw,
Beyerstein,	Fairclough, (M ^{me})	Johnston,	Smith (Calgary-
Black (Cumberland),	Ferguson,	Jones,	Ouest),
Blackmore,	Fleming,	Knight,	Stewart (Winnipeg-
Blair,	Fraser,	Knowles,	Nord),
Brooks,	Fulton,	Lennard,	Thomas,
Bryce,	Gillis,	Low,	Tustin,
Cardiff,	Hansell,	MacInnis,	White (Hastings-
Casselman,	Harkness,	McGregor,	Peterborough),
Catherwood,	Harris (Danforth),	McLure,	White (Middlesex-
Coldwell,	Hatfield,	Noseworthy,	Est),
Courtemanche,	Hees,	Nowlan,	Wright,
Coyle,	Herridge,	Pearkes,	Wylie—56.

NON:

Messieurs

Anderson,	Black (Châteauguay-	Bradette,	Cannon,
Applewhaite,	Huntingdon-	Bradley,	Carroll,
Ashbourne,	Laprairie),	Breithaupt,	Carter,
Balcom,	Blanchette,	Brisson,	Cauchon,
Bater,	Blue,	Brown (Essex-	Cavers,
Beaudoin,	Boisvert,	Ouest),	Chevrier,
Beaudry,	Boivin,	Bruneau,	Claxton,
Benidickson,	Bonnier,	Byrne,	Cleaver,
Bennett,	Boucher,	Cameron,	Cloutier,
Bertrand,	Bourget,	Campney,	Conacher,

Corry,	Gingues,	Lefrançois,	Pouliot,
Côté (Saint-Jean- Iberville- Napierville),	Goode,	Léger,	Power,
Côté (Verdun- La Salle),	Gosselin,	Little,	Proudfoot,
Croll,	Gour (Russell),	Macdonald	Prudham,
Cruickshank,	Gourd (Chapleau),	(Edmonton-Est),	Ratelle,
Darroch,	Gregg,	MacKenzie,	Richard
Dechêne,	Harris (Grey-Bruce),	MacLean (Cap- Breton-Nord et Victoria),	(Gloucester),
Denis,	Harrison,	MacNaught,	Riley,
Dewar,	Healy,	Macnaughton,	Rinfret,
Dion,	Hellyer,	McCann,	Roberge,
Dubé,	Helme,	McCubbin,	Robertson,
Dumas,	Hetland,	McCulloch,	Robinson,
Eudes,	Hosking,	McDonald (Parry- Sound-Muskoka),	Rooney,
Ferrie,	Howe,	McIlraith,	St-Laurent,
Follwell,	Huffman,	McIvor,	Sinclair,
Fontaine,	Hunter,	McWilliam,	Smith (Queens- Shelburne),
Fournier (Hull),	Jeffery,	Major,	Smith (York-Nord),
Fournier (Maison- neuve-Rosemont),	Jutras,	Maltais,	Stewart (Yorkton),
Fulford,	Kent,	Martin,	Stick,
Garland,	Kickham,	Massé,	Stuart (Charlotte),
Garson,	Kirk (Antigonish- Guysborough),	Monette,	Tremblay,
Gauthier	Kirk (Digby- Yarmouth),	Mott,	Valois,
(Lac-Saint-Jean),	Lafontaine,	Murray (Oxford),	Viau,
Gauthier (Sudbury),	Laing,	Murray (Cariboo),	Warren,
Gauthier (Lapointe),	Langlois (Berthier- Maskinongé),	Mutch,	Weaver,
Gauthier (Portneuf),	Langlois (Gaspé),	Nixon,	Weir,
George,	Lapointe,	Parent,	Welbourn,
Gibson,	Larson,	Picard,	Whitman,
Gingras,	Leduc,	Pinard,	Winkler,
			Winters,
			Wood—152.

Et après plus ample débat, la motion principale, mise aux voix en ces termes: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité de voies et moyens, est agréée, sur division.

La Chambre, en conséquence se forme en comité de voies et moyens.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:—

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, et de statuer:—

Que, à l'égard du revenu d'une société, à compter du 1^{er} septembre 1950, le taux d'impôt soit porté de 10 à 15 p. 100 sur le revenu ne dépassant pas \$10,000, et de 33 à 38 p. 100 sur le revenu dépassant \$10,000.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue une deuxième fois et agréée, le comité de voies et moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Fournier (*Hull*), pour M. Abbott, présente alors, avec le consentement de la Chambre, le Bill n° 6, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, qui est lu une première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, sans amendement:

Bill n° 5, Loi concernant les matières et services essentiels aux fins de défense.

La Chambre s'ajourne ensuite à dix heures et cinquante-cinq minutes du soir jusqu'à demain, à onze heures de l'avant-midi, en conformité de l'ordre spécial adopté le samedi 2 septembre 1950.

W. ROSS MACDONALD,
Orateur.

The following information was obtained from the review of the files of the [redacted] and is being furnished for your information. It is noted that the [redacted] was active in the [redacted] during the period [redacted].

On [redacted] [redacted] was active in the [redacted] and was [redacted] in the [redacted] of the [redacted]. It is noted that the [redacted] was active in the [redacted] during the period [redacted].

The following information was obtained from the review of the files of the [redacted] and is being furnished for your information. It is noted that the [redacted] was active in the [redacted] during the period [redacted].

W. [redacted]

[redacted]

N° 15

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 1950

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Harris (*Grey-Bruce*), membre du conseil privé du roi, dépose sur le bureau,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 3493, approuvé le 19 juillet 1950: modifiant les règlements sur la citoyenneté canadienne.

M. Martin, membre du conseil privé du roi, dépose sur le bureau,—Rapport annuel de la division des allocations familiales du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour l'année terminée le 31 mars 1950.

M. Lapointe, membre du conseil privé du roi, dépose sur le bureau,—Exemplaires de règlements édictés sous le régime de la Loi du ministère des Affaires des anciens combattants (versions anglaise et française).

Aussi,—État financier présenté en conformité de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, pour l'année terminée le 31 mars 1950 (versions anglaise et française).

Et aussi,—Troisième rapport annuel de la Commission du Fonds de bienfaisance de l'armée pour l'année financière terminée le 31 mars 1950, accompagné d'états financiers, en conformité de l'article 13 de la Loi de 1947 sur le Fonds de bienfaisance de l'armée (versions anglaise et française).

M. McIlraith, adjoint parlementaire au ministère du Commerce, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 septembre 1950,—État indiquant:—1. Au cours de la campagne agricole 1949-1950, quelle quantité de blé a-t-on livrée en vertu de l'Accord britannique sur le blé?

2. A quel prix le boisseau a-t-on vendu ce blé?

3. Au cours de la même période, quelle quantité de blé n° 2 a-t-on vendue?
4. A quel prix moyen le boisseau a-t-on vendu ce blé?
5. Au cours de la même période, combien de boisseaux de blé destiné à la consommation canadienne les meuniers ont-ils reçus?
6. A quel prix le boisseau a-t-on vendu ce blé?

Il dépose aussi sur le bureau,—Rapport intérimaire (septembre 1950) sur l'application de l'annexe III de la Loi d'urgence sur la conservation des devises, article 9, chapitre 7, Statuts du Canada, 1947-1948 (versions anglaise et française).

M. Sinclair, adjoint parlementaire au ministre des Finances, dépose sur le bureau, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel sur l'application de la Loi d'urgence sur la conservation des devises (annexes I et II) pour l'année financière terminée le 31 mars 1950, conformément à l'article 9, chapitre 7, Statuts du Canada, 1947-1948.

La question suivante, figurant au Feuilleton, est convertie en ordre de dépôt de document, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et l'ordre de la Chambre est transmis, en conséquence, au fonctionnaire compétent, à savoir:

Par M. Knowles—1. Au cours de chacune des cinq dernières années, combien d'employés du gouvernement fédéral ont obtenu d'être maintenus en fonction même après avoir atteint soixante-cinq ans?

2. Les employés ainsi maintenus en fonction après avoir atteint soixante-cinq ans ont-ils droit à une augmentation de pension lors de leur retraite?

3. Au cours de chacune des cinq dernières années, à combien d'employés du gouvernement fédéral a-t-on refusé d'accorder une prolongation de service au delà de soixante-cinq ans?

4. Sur quoi se fonde-t-on pour a) accorder, b) refuser ces demandes?

Du consentement unanime, M. St-Laurent propose,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité plénier afin d'étudier le projet de résolution suivant:—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi concernant le versement d'indemnités de session aux sénateurs et aux membres de la Chambre des communes, ainsi que le paiement de leurs frais ordinaires de déplacement, de transport et de subsistance, en cas d'ajournement du Parlement pendant plus d'une semaine et de reprise subséquente de ses séances.

M. St-Laurent, membre du conseil privé du roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, informé de l'objet dudit projet de résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

Du consentement unanime, il est résolu,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité plénier pour l'étude dudit projet de résolution.

La Chambre, en conséquence se forme en comité plénier pour l'étude dudit projet de résolution.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi concernant le versement d'indemnités de session aux sénateurs et aux membres de la Chambre

des communes, ainsi que le paiement de leurs frais ordinaires de déplacement, de transport et de subsistance, en cas d'ajournement du Parlement pendant plus d'une semaine et de reprise subséquente de ses séances.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue une deuxième fois et agréée.

M. St-Laurent présente alors, avec la permission de la Chambre, le Bill n° 7, Loi concernant le versement d'indemnités de session et le paiement de frais de transport aux membres du Sénat et de la Chambre des communes, qui est lu une première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour plus tard ce jour même.

La Chambre se forme de nouveau en comité de voies et moyens.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

Résolu.—Qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, et de statuer:—

1. Que la taxe d'accise sur les marchandises mentionnées à l'annexe I, à l'article 80A et à l'article 80B de la Loi, présentement établie à dix pour cent, soit portée à quinze pour cent.

2. Qu'il soit imposé, prélevé et perçu une taxe d'accise de quinze pour cent sur les articles suivants:

- a) appareils et matériel électriques adaptés à l'usage ménager, soit couvertures, chauffe-plat; cafetières; fers à friser ou frisoirs; laveuses de vaisselle; mélangeurs d'aliments ou de boissons; hachoirs et broyeuses d'aliments; cirieuses et polisseuses de planchers; appareils pour la destruction des ordures ménagères; séchoirs à cheveux, fers à repasser et repasseuses; presse-fruits; bouilloires; humidificateurs portatifs; rasoirs et taille-barbe; grille-pain de toutes sortes, nettoyeurs-aspirateurs et leurs accessoires; gaufriers;
- b) armes à feu et leurs pièces achevées et munitions, sauf pour fins militaires et policières;
- c) motocyclettes et tous autres véhicules automobiles à deux ou trois roues, y compris moteurs destinés à servir d'accessoires aux bicyclettes, mais à l'exclusion des véhicules spécialement destinés au transport des marchandises ou à l'usage des invalides;
- d) bâtons et balles de golf;
- e) cannes à pêche et moulinets.

3. Qu'il soit imposé, prélevé et perçu une taxe d'accise de trente pour cent sur les boissons carbonatées, les eaux gazeuses, les boissons non fermentées à base de jus de fruits (à l'exclusion des boissons comprenant au moins quatre-vingt-quinze pour cent de jus pur du fruit) et les boissons qui leur ressemblent et toutes les autres eaux gazeuses composées ou mélangées, placées dans des bouteilles ou autres contenants pour la vente.

4. Qu'il soit imposé, prélevé et perçu une taxe d'accise de cinquante cents la livre sur le gaz carbonique et les préparations semblables servant à la gazéification des boissons non alcooliques.

5. Qu'il soit imposé, prélevé et perçu une taxe d'accise de trente pour cent sur le bonbon, le chocolat, la gomme à mâcher et les confiseries qui peuvent être classées comme bonbons ou des succédanés des bonbons.

6. Que toute loi fondée sur la présente résolution entrera en vigueur le huitième jour de septembre 1950.

LOI DE L'ACCISE, 1934

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la Loi de l'accise, 1934, et de statuer:—

1. Que le droit d'accise sur les spiritueux distillés au Canada soit porté de onze dollars à douze dollars le gallon esprit-preuve.

2. Que le droit d'accise sur le brandy canadien soit porté de neuf dollars à dix dollars le gallon esprit-preuve.

3. Que le droit d'accise sur le malt soit porté de 16c. la livre à 21c. la livre.

4. Que toute loi fondée sur ce projet de résolution entrera en vigueur le huitième jour de septembre 1950.

TARIF DES DOUANES

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier le Tarif des douanes, et de statuer:—

1. Que l'Annexe A du Tarif des douanes soit modifiée par la suppression des énumérations de denrées et de taux de droits de douane additionnels qui suivent:

Whiskey, brandy, rhum, genièvre et tous autres articles qui figurent aux numéros 156 et 156b du tarif des douanes	\$7 le gallon esprit-preuve.
---	------------------------------

Ale, bière, porter et stout	30c. le gallon.
-----------------------------------	-----------------

et par la substitution des énumérations de denrées et de taux de droits de douane additionnels que voici:

Whiskey, brandy, rhum, genièvre et tous autres articles qui figurent aux divers postes du n° 156 du tarif des douanes	\$8 le gallon esprit-preuve.
---	------------------------------

Ale, bière, porter et stout	40c. le gallon.
-----------------------------------	-----------------

2. Que toute loi fondée sur ce projet de résolution soit censée être entrée en vigueur le huitième jour de septembre 1950, et s'être appliquée à toutes les denrées énumérées dans cette résolution, qui ont été importées ou sorties d'entrepôt pour fins de consommation à compter de cette date, et s'être appliquée aux denrées importées antérieurement au sujet desquelles on n'a fait aucune inscription pour fins de consommation avant cette date.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité de voies et moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Abbott présente alors, avec la permission de la Chambre, les bills suivants, qui sont lus, respectivement, la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour plus tard aujourd'hui, à savoir:

Bill n° 8, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.—M. Abbott.

Bill n° 9, Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.

Bill n° 10, Loi modifiant le Tarif des douanes.

A l'appel de l'ordre tendant à la deuxième lecture du Bill n° 6, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu;

M. Abbott propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill est, en conséquence, lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement;

Avec la permission de la Chambre, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Avec la permission de la Chambre, le Bill n° 9, Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934, est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu une troisième fois et adopté.

Avec la permission de la Chambre, le Bill n° 10, Loi modifiant le Tarif des douanes, est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu une troisième fois et adopté.

Avec la permission de la Chambre, le Bill n° 8, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu une troisième fois et adopté.

A l'appel de l'ordre tendant à la deuxième lecture du Bill n° 7, Loi concernant le versement d'indemnités de session et le paiement de frais de transport aux membres du Sénat et de la Chambre des communes;

M. St-Laurent propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.*

Ledit bill est, en conséquence, lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement;

Avec la permission de la Chambre, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

M. St-Laurent propose,—Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera après avoir terminé les affaires courantes de la session, demeure ajournée jusqu'au 14 février 1951. Toutefois, s'il appert, d'après la conviction de M. l'Orateur, après consultation du gouvernement de Sa Majesté, que, dans l'intérêt public, la Chambre devrait se réunir plus tôt dans l'intervalle, M. l'Orateur peut faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction. La Chambre alors se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée jusqu'à cette date.

Et une discussion s'élevant;

M. Drew, appuyé par M. Casselman, propose en amendement: Que les mots "14 février 1951", à la troisième ligne de la motion, soient rayés et remplacés par les suivants: "15 novembre 1950".

Et ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée, sur division.

Et la motion principale, mise aux voix, est agréée sur division.

Sur motion de M. St-Laurent, la Chambre s'ajourne alors à quatre heures et cinquante-cinq minutes de l'après-midi, jusqu'à demain, à onze heures de l'avant-midi, en conformité de l'ordre spécial adopté le samedi 2 septembre 1950.

W. ROSS MACDONALD,

Orateur.

N° 16

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 1950

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, sans amendement, savoir:

Bill n° 6, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

Bill n° 7, Loi concernant le versement d'indemnités de session et le paiement de frais de transport aux membres du Sénat et de la Chambre des communes.

Bill n° 8, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.

Bill n° 9, Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.

Bill n° 10, Loi modifiant le Tarif des douanes.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 15 septembre 1950.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Robert Taschereau, juge de la Cour suprême du Canada, en qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, le vendredi 15 septembre, à onze heures de l'avant-midi, afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veuillez agréer, Monsieur l'Orateur, l'assurance de ma haute considération,

Le secrétaire adjoint du Gouverneur général,

J. F. DELAUTE.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des communes,
Ottawa.

Un message est reçu de l'honorable Robert Taschereau, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement à la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend à la salle du Sénat;

Et au retour;

M. l'Orateur rapporte que Son Honneur l'honorable député du Gouverneur général a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi établissant des dispositions temporaires pour la réglementation du crédit aux consommateurs.

Loi concernant les matières et services essentiels aux fins de défense et de sécurité nationale.

Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

Loi concernant le versement d'indemnités de session et le paiement de frais de transport aux membres du Sénat et de la Chambre des communes.

Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.

Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.

Loi modifiant le Tarif des douanes.

Et qu'il s'est alors adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

"QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

"Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

"Loi octroyant une aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ce bill la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre du député de Son Excellence le Gouverneur général, dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, le très honorable député du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Sur motion de M. St-Laurent, la Chambre s'ajourne à onze heures et quarante-cinq minutes de l'avant-midi jusqu'au mercredi 14 février 1951, à trois heures de l'après-midi, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné, conformément aux dispositions de l'ordre spécial adopté le jeudi 14 septembre 1950.

W. ROSS MACDONALD,

Orateur.

N^o 17

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 29 JANVIER 1951

Trois heures de l'après-midi.

La Chambre, qui avait été ajournée au mercredi 14 février 1951, se réunit aujourd'hui conformément à la résolution spéciale adoptée le jeudi 14 septembre 1950 et à l'avis suivant publié par M. l'Orateur dans la *Gazette du Canada*, en date du samedi 6 janvier 1951:—

“Conformément à l'ordre de la Chambre des communes, adopté le jeudi 14 septembre 1950, je suis convaincu, après consultation du Gouvernement, que l'intérêt public exige que la Chambre des communes, qui s'était ajournée, le vendredi 15 septembre 1950, au mercredi 14 février 1951, se réunisse plus tôt, et je donne avis par les présentes qu'elle se réunira le lundi 29 janvier 1951, à trois heures de l'après-midi, et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée jusqu'à ce jour.

W. ROSS MACDONALD,
Orateur.

Ottawa, 2 janvier 1951.”

PRIÈRES.

M. l'Orateur fait part à la Chambre de la lettre suivante qu'il a reçue:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT
OTTAWA

Le 15 septembre 1950.

Membres de la Chambre des communes:

J'ai reçu avec un vif plaisir l'Adresse que vous avez votée en réponse au discours que j'ai prononcé lors de l'ouverture du Parlement, et je vous en remercie sincèrement.

ALEXANDER DE TUNIS.

M. l'Orateur fait part à la Chambre de la lettre suivante qu'il a reçue:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT
OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 26 janvier 1951.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Thibaudeau Rinfret, juge en chef du Canada, à titre de député, de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat à trois heures quarante-cinq minutes de l'après-midi, le lundi 29 janvier 1951, afin de proroger la session spéciale du vingt et unième Parlement.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Le secrétaire adjoint du Gouverneur général,

J. F. DELAUTE.

L'honorable Orateur
de la Chambre des communes,
Ottawa.

M. l'Orateur informe la Chambre que, durant la période d'ajournement, le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections les certificats d'élection des députés suivants, savoir:

M. Maurice Breton, dans le district électoral de Joliette-L'Assomption-Montcalm.

M. Hector Dupuis, dans le district électoral de Ste-Marie.

M. William H. McMillan, dans le district électoral de Welland.

M. Joseph-Hervé Rousseau, dans le district électoral de Rimouski.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au greffier de la Chambre des communes:

Les présentes certifient qu'en vertu d'un bref en date du premier jour de septembre 1950 et adressé à J. A. Bélanger, de Joliette, dans la province de Québec, en vue de l'élection d'un député pour représenter à la Chambre des communes du Canada le district électoral de Joliette-L'Assomption-Montcalm, aux lieu et place de M. Georges-Émile Lapalme, démissionnaire, M. Maurice Breton, avocat, 429 rue Notre-Dame, Joliette (Québec), a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce onzième jour d'octobre 1950.

N. CASTONGUAY (L.S.)

Directeur général des élections.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au greffier de la Chambre des communes:

Les présentes certifient qu'en vertu d'un bref en date du premier jour de septembre 1950 et adressé à Édouard Pharon, de Montréal, dans la province de Québec, en vue de l'élection d'un député pour représenter à la Chambre des communes le district électoral de Ste-Marie, aux lieu et place de l'honorable Gaspard Fauteux, démissionnaire, M. Hector Dupuis, homme d'affaires, 1461 est, rue Sainte-Catherinè, Montréal (Québec), a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce vingt-huitième jour d'octobre 1950.

N. CASTONGUAY (L.S.)
Directeur général des élections.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au greffier de la Chambre des communes:

Les présentes certifient qu'en vertu d'un bref en date du premier jour de septembre 1950 et adressé à Grant Donald, de Niagara-Falls, dans la province d'Ontario, en vue de l'élection d'un député pour représenter à la Chambre des communes le district électoral de Welland, aux lieu et place de l'honorable Humphrey Mitchell, décédé, M. William H. McMillan, docteur et chirurgien, 28 Claremont Street, Thorold (Ontario), a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce trente et unième jour d'octobre 1950.

N. CASTONGUAY (L.S.)
Directeur général des élections.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au greffier de la Chambre des communes:

Les présentes certifient qu'en vertu d'un bref en date du premier jour de septembre 1950 et adressé à Gérard Légaré, de Rimouski, dans la province de Québec, en vue de l'élection d'un député pour représenter à la Chambre des communes le district électoral de Rimouski, aux lieu et place de Gleason Belzile, décédé, M. Joseph-Hervé Rousseau, notaire public, Trois-Pistoles (Québec), a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce 1^{er} jour de novembre 1950.

N. CASTONGUAY (L.S.)
Directeur général des élections.

Les députés suivants, ayant au préalable prêté le serment prescrit par la loi et signé le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre, savoir:

M. Maurice Breton, du district électoral de Joliette-L'Assomption-Montcalm.

M. William H. McMillan, du district électoral de Welland.

M. Joseph-Hervé Rousseau, du district électoral de Rimouski.

M. Hector Dupuis, du district électoral de Ste-Marie.

M. St-Laurent, membre du conseil privé du roi, dépose sur le bureau,—Copies d'arrêtés en conseil concernant des changements ministériels et autres, comme il suit:—

Arrêté en conseil C.P. 6062, approuvé le 13 décembre 1950: nommant l'honorable George Prudham ministre des Mines et des Relevés techniques.

Arrêté en conseil C.P. 424, approuvé le 24 janvier 1951: nommant M. W. M. Benidickson, M.P., adjoint parlementaire au ministre des Transports.

Arrêté en conseil C.P. 425, approuvé le 24 janvier 1951: nommant M. J.-G.-Léopold Langlois, M.P., adjoint parlementaire au ministre des Postes.

Arrêté en conseil C.P. 426, approuvé le 24 janvier 1951: nommant M. Jean Lesage, M.P., adjoint parlementaire au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Arrêté en conseil C.P. 427, approuvé le 24 janvier 1951: nommant M. R. O. Campney, M.P., adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale.

Arrêté en conseil C.P. 428, approuvé le 24 janvier 1951: nommant M. E. A. McCusker, M.P., adjoint parlementaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Arrêté en conseil C.P. 423, approuvé le 24 janvier 1951: nommant M. Ralph Maybank, M.P., adjoint parlementaire au ministre des Ressources et du Développement économique, et révoquant sa nomination comme adjoint parlementaire au ministre des Mines et des Relevés techniques.

Il dépose aussi sur le bureau,—Exemplaires du compte rendu des délibérations de la conférence (2^e session) des gouvernements fédéral et provinciaux au sujet de la constitution, tenue à Québec du 25 au 28 septembre 1950 (versions anglaise et française).

Aussi,—Exemplaires du compte rendu des délibérations de la conférence générale des gouvernements fédéral et provinciaux, tenue à Ottawa du 4 au 7 décembre 1950 (versions anglaise et française).

Aussi,—Copies de correspondance supplémentaire entre le premier ministre du Canada et les premiers ministres des diverses provinces du Canada concernant la conférence fédérale-provinciale du 25 au 28 septembre 1950 au sujet de la constitution et la conférence fédérale-provinciale générale du 4 au 7 décembre 1950 (versions anglaise et française).

Aussi,—Exemplaire du rapport final (octobre 1950) de la Commission fédérale-provinciale d'enquête sur l'incendie de Rimouski (Québec) les 6 et 7 mai 1950 (versions anglaise et française).

Aussi,—Exemplaire du rapport final de la Commission fédérale-provinciale d'enquête sur l'incendie de Cabano (Québec) le 9 mai 1950 (versions anglaise et française).

Aussi,—Copies d'arrêtés en conseil rendus sous le régime de la Loi des remaniements et transferts de fonctions dans le service public, chapitre 165, S.R.C., 1927, comme il suit:—

Arrêté en conseil C.P. 4791, approuvé le 4 octobre 1950: transférant de l'honorable Robert H. Winters à la division des expositions du ministère du Commerce le contrôle et la surveillance de la section des étalages de l'Office national du film, ainsi que les devoirs, fonctions et installations de ladite section.

Arrêté en conseil C.P. 52, approuvé le 4 janvier 1951: transférant à la division de la publicité du département des Impressions et de la Papeterie publiques les fonctions de la section des affiches et publications de l'Office national du film.

Aussi,—Exemplaire des Décrets, Ordonnances et Règlements statutaires—Codification de 1949—volume I à V inclusivement, publiés en vertu de l'Ordonnance de 1949 sur les Décrets, Ordonnances et Règlements statutaires, (arrêté en conseil C.P. 3605 du 20 juillet 1949).

Et aussi,—Exemplaire des Décrets, Ordonnances et Règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* des mercredi 10 janvier, jeudi 18 janvier et mercredi 24 janvier 1950, en vertu des dispositions de l'article 6 de la Loi sur les règlements, chapitre 50, Statuts du Canada de 1950 (1^{re} session) (versions anglaise et française).

M. Bradley, membre du conseil privé du roi, dépose sur le bureau, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport de la Commission du service civil pour l'année terminée le 31 décembre 1949, en vertu des dispositions de l'article 4, chapitre 22, S.R.C., 1927 (version française).

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 septembre 1950,—État indiquant:—Au cours des trois dernières années, quel ministère du Gouvernement ou les chemins de fer Nationaux du Canada ont-ils effectué des achats des sociétés suivantes: a) *The Northwest Brass Company*, b) *The Dominion Wheel and Foundry Company*, c) *T. McAvity and Sons*, d) *The Montreal Locomotive Works*, e) *The Canadian Locomotive Works*, f) *The Canada Car and Foundry Company*, g) *The Bird-Archer Company*?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mai 1950,—État indiquant:—A combien se chiffre le total des dépenses de voyage et des frais de déplacement payés par le Trésor fédéral, au cours des années a) 1948, b) 1949?

M. Fournier (*Hull*), membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1^{er} juin 1950,—État indiquant:—1. Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1949, quel a été le coût des travaux publics dans chacun des districts électoraux de Terre-Neuve?

2. Quelles sommes a-t-on dépensées pour a) les quais, b) les brise-lames, c) le dragage?

Il dépose aussi, pour M. Gardiner,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mars 1950,—État indiquant:—1. Quel est le nom et quelle est l'adresse de toutes les personnes qui ont été embauchées sous le régime de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies en Saskatchewan, au cours de 1949?

2. Quelle somme a-t-on versée à chacune de ces personnes, a) en salaires ou gages, b) en frais de subsistance, c) en frais de déplacement d) à d'autres titres, et quelle a été la nature du travail exécuté par chacune?

3. Combien de personnes y ont été employées a) à service intermittent, b) à service continu, au cours de 1949?

4. Quelle a été la somme totale versée à toutes les personnes employées a) à service intermittent, b) à service continu?

5. Quel est le taux a) des salaires et gages, b) des frais de subsistance, c) des frais de déplacement, d) de toutes les autres allocations, versés aux ouvriers, aux surveillants et à tous les autres employés embauchés sous le régime de ladite loi?

M. Martin, membre du conseil privé du roi, dépose sur le bureau,—Rapport sur l'administration des pensions de vieillesse et des pensions de cécité au Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1950, en vertu des dispositions de la Loi des pensions de vieillesse, chapitre 156, S.R.C., 1927, et ses modifications (versions anglaise et française).

M. Maybank, adjoint parlementaire au ministre des Ressources et du Développement économique, dépose sur le bureau,—Exemplaires des ordonnances rendues par le commissaire en conseil des Territoires du Nord-Ouest au cours de la période du 9 septembre 1950 à janvier 1951, aux termes de l'article 13 de la Loi des territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, S.R.C., 1927.

M. Blanchette, adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 septembre 1950,—État indiquant:—1. Quel est, jusqu'à ce jour, dans chaque district militaire au Canada, le nombre de logements pour hommes mariés dont on a terminé la construction?

2. Quel en est le nombre en voie de construction dans chacun de ces districts?

3. Dans chaque district, à l'égard de combien de logements, dont la construction n'est pas commencée, a-t-on accordé des contrats?

4. Quel est le coût moyen de ces logements dont la construction est maintenant terminée dans chaque district militaire?

5. Quel est le coût a) le plus élevé, b) le moins élevé, d'une unité de logement quelconque dont la construction est actuellement terminée dans chaque district?

M. Côté (*Verdun-La Salle*), adjoint parlementaire au ministre du Travail, dépose sur le bureau,—Exemplaire de l'arrêté en conseil C.P. 5090, approuvé le 1^{er} novembre 1950: modifiant à l'égard de l'embauchage saisonnier, etc., les Règlements sur l'assurabilité contre le chômage et les prestations d'assurance-chômage, édictés en vertu des dispositions de la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage et ses modifications.

Aussi,—Texte authentique de la recommandation n° 88 concernant la formation professionnelle des adultes, y compris les invalides, adoptée par la trente-troisième session de la Conférence internationale du Travail tenue à Genève en juin 1950; ainsi que copie d'une lettre du sous-ministre de la Justice déterminant la compétence législative de ladite recommandation (versions anglaise et française).

M. Lapointe, membre du conseil privé du roi, pour M. McCann, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 septembre 1950,—État indiquant:—Dans chaque province, depuis le 1^{er} janvier 1950, combien a-t-on intenté de poursuites contre des cultivateurs relativement à de prétendues infractions à la loi de l'impôt sur le revenu et quel a été le nombre des cultivateurs trouvés coupables?

Un message est reçu du très honorable Thibaudeau Rinfret, agissant en qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend dans la salle du Sénat, alors qu'il plaît au très honorable Député du Gouverneur général de clore la troisième session (session spéciale) du vingt et unième Parlement du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Quand la présente session a été ajournée, en septembre, on jugeait qu'il serait peut-être nécessaire de la reprendre avant la fin de l'année, en raison de la situation internationale. Cela ne s'étant pas produit, mes Ministres ont recommandé, juste avant le début de la nouvelle année, que la session spéciale fût clôturée et qu'une session régulière commençât dès que les circonstances le permettraient.

La loi pourvoyant à la reprise des opérations ferroviaires, adoptée à l'ouverture de la session spéciale, a amené la cessation immédiate de la grève. Les parties au différend n'ayant pu en arriver à un compromis, un arbitre fut nommé, dont la décision a réglé les questions encore pendantes, comme le prévoyait la loi.

Vous rendant à la raison première pour laquelle la session spéciale avait été convoquée, vous avez approuvé une mesure prévoyant la mise en activité de service des troupes canadiennes par suite de l'action entreprise par le Canada aux termes de la Charte des Nations Unies ou du Traité de l'Atlantique-Nord, et visant à appliquer aux anciens combattants des troupes spéciales la législation intéressant les anciens combattants.

Vous avez également adopté des projets de loi portant sur les matières et services essentiels aux fins de défense et de sécurité nationale, ainsi que sur la réglementation temporaire du crédit aux consommateurs.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie des dispositions que vous avez prises pour assurer des crédits supplémentaires aux fins de la défense nationale et pour nous permettre d'honorer nos obligations découlant de la Charte des Nations Unies et du Traité de l'Atlantique-Nord.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence continuer à bénir et à protéger la nation.

Son Honneur le Président du Sénat s'exprime ensuite comme il suit:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

C'est le désir et le plaisir du très honorable Député du Gouverneur général que ce Parlement soit prorogé à demain, le trentième jour de janvier 1951, pour être tenu en ce lieu; et ce Parlement, en conséquence, est prorogé à demain, à trois heures de l'après-midi.

W. ROSS MACDONALD,

Orateur.

20

